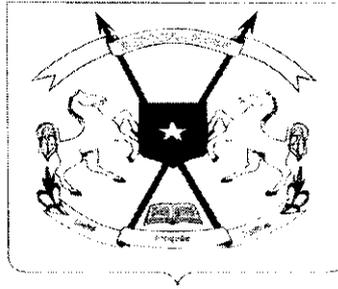


**Ministère  
du Développement de  
l'Economie Numérique et  
des Postes**



**BURKINA FASO**  
**Unité - Progrès - Justice**

# **STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE 2018-2027**

**Mars2018**

AB/INA  
BURKINA FASO

-----  
Unité-Progress-Justice

DECRET N° 2018 - 0450 /PRES/PM/MDENP/  
MINEFID portant adoption de la Stratégie nationale  
de développement de l'économie numérique.

**LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINSTRES,**

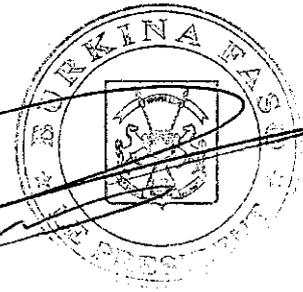
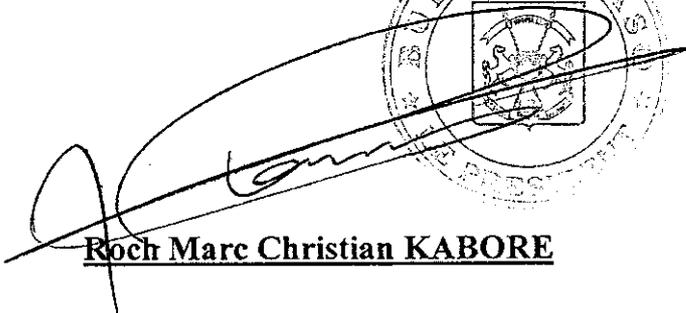
- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2018-0035/PRES du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret N°2018-0272/PRES/PM/SG-GCM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2016-0027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
- Sur rapport du Ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 18 avril 2018 ;

**DECRETE**

**ARTICLE 1 :** Est adoptée la stratégie nationale de développement de l'économie numérique (SN@DEN) jointe en annexe au présent Décret.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 juin 2018



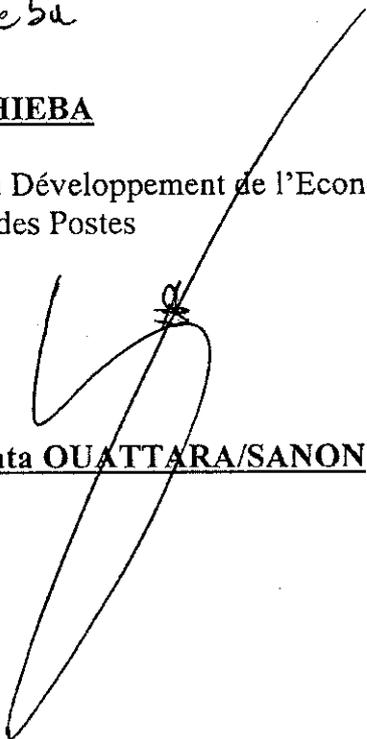
**Roch Marc Christian KABORE**

Le Premier Ministre

*Thieba*

**Paul Kaba THIEBA**

La Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes



**Hadja Fatimata OUATTARA/SANON**

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement



**Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI**

# PREFACE

Dans son programme présidentiel « ensemble, le progrès est possible », le Président du Faso invite à « *bâtir avec le peuple, un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice* » et insiste sur l'importance de considérer le numérique comme un levier essentiel du développement socio-économique et de la transformation structurelle du pays.

Dans son rapport sur le large bande au service du développement numérique, la Commission de l'UIT et de l'UNESCO souligne les contributions majeures que le numérique peut apporter au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations (réduction de la pauvreté, transition vers une économie moins dépendante du carbone, accès à l'éducation pour tous, égalité des sexes, accès aux soins, amélioration des systèmes productifs et notamment de l'agriculture, amélioration des conditions de vie dans les espaces urbains et ruraux, gestion des ressources naturelles respectueuse de l'environnement).

De même la vision du Sommet mondial sur la Société de l'information + 10 pour l'après 2015 propose de grandes orientations pour renforcer la contribution du numérique à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

Dans un contexte international marqué par une forte dynamique d'innovation des technologies numériques et par un engagement fort de certains pays dans la transformation numérique, il est indispensable pour le Burkina Faso d'affirmer sa volonté déterminée de développer l'économie numérique, en couvrant les infrastructures de base, les services et applications et l'environnement nécessaire à la création de valeur et de richesses par les burkinabè. Cet élan est d'ailleurs partagé par nombre de pays africains. Il convient que le pays se saisisse des opportunités offertes par l'économie numérique pour contribuer à sa croissance et à son développement.

J'ai conscience que, malgré les politiques engagées dans le passé, du chemin reste à parcourir. Le classement international du Burkina Faso en matière de numérique souligne des efforts à fournir pour que, d'une part, le numérique s'inscrive dans la vie quotidienne des burkinabè et que, d'autre part, il participe activement au développement économique du pays.

Comme rappelé dans le Plan national de Développement économique et social (PNDES) 2016-2020, le Burkina Faso fait face à trois défis majeurs :

1. le défi de la bonne gouvernance et de l'amélioration des institutions ;
2. le défi de la disponibilité et de l'employabilité des ressources humaines adaptées aux besoins de la transformation structurelle de l'économie nationale ;
3. le défi du développement des bases productives, de la compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux pour un développement industriel durable, générateur d'emplois.

Je suis persuadée que la stratégie nationale de développement de l'économie numérique permettra d'apporter des réponses concrètes aux défis du pays. Pour cela, j'exprime la volonté que la stratégie nationale serve de catalyseur pour une mobilisation de l'ensemble des forces vives du pays à la concrétisation de la vision 2025 du Burkina Faso en disposant d'une économie numérique compétitive impactant, positivement, durablement et de façon inclusive, le développement et le rayonnement du pays.

Je crois fermement que le développement de l'économie numérique doit permettre au Burkina Faso de dépasser les contraintes auxquelles il fait face, enclavement et ressources naturelles limitées, pour offrir de nouvelles perspectives socio-économiques à l'ensemble des burkinabè.

**Hadja Fatimata OUATTARA / SANON**

Ministre du Développement  
de l'Economie Numérique et des Postes

# TABLE DES MATIERES

<b>PREFACE .....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>I. LA MISSION DU SECTEUR .....</b>	<b>9</b>
<b>II. L'ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE.....</b>	<b>10</b>
<b>2.1 Le positionnement du Burkina Faso au plan international.....</b>	<b>10</b>
<b>2.2 Le contexte international .....</b>	<b>11</b>
<b>2.3 Le contexte national .....</b>	<b>11</b>
2.3.1 Le cadre institutionnel et légal .....	11
2.3.2 Les acteurs de l'économie numérique.....	12
2.3.4 Etat des lieux des TIC au Burkina Faso.....	12
2.3.5 Bilan des stratégies antérieures .....	14
<b>2.4 Analyse FFOM.....</b>	<b>16</b>
<b>2.5 Les grands défis à relever .....</b>	<b>17</b>
<b>III. LES ELEMENTS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE.....</b>	<b>18</b>
<b>3.1 Les fondements de la stratégie nationale .....</b>	<b>18</b>
3.1.1 Les fondements au niveau international.....	18
3.1.2 Les fondements au niveau national.....	18
<b>3.3 Les principes directeurs.....</b>	<b>19</b>
<b>IV. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....</b>	<b>21</b>
<b>V. LES OBJECTIFS .....</b>	<b>22</b>
<b>5.1 Objectif global .....</b>	<b>22</b>
<b>5.2 Objectifs spécifiques .....</b>	<b>22</b>
<b>VI. LES PROGRAMMES .....</b>	<b>23</b>
<b>6.1 Programme 1 : Gouvernance de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique .....</b>	<b>23</b>
6.1.1. Objectif du programme .....	23
6.1.2 Les actions .....	23
<b>6.2 Programme 2 : Environnement de la confiance numérique .....</b>	<b>25</b>

6.2.1. Objectif du programme .....	25
6.2.2 Les actions .....	26
<b>6.3 Programme 3 : Infrastructures large bande.....</b>	<b>28</b>
6.3.1. Objectif du programme .....	28
6.3.2 Les actions .....	29
<b>6.4 Programme 4 : Transformation numérique de l'administration publique, des secteurs économiques et de la société burkinabè .....</b>	<b>30</b>
6.4.1 Objectif du programme .....	30
6.4.2 Les actions .....	30
<b>6.5 Programme 5 : Capital humain, innovation et expertise numérique .....</b>	<b>31</b>
6.5.1. Objectif du programme .....	31
6.5.2 Les actions .....	32
<b>VII. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>35</b>
<b>VIII. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE.....</b>	<b>37</b>
8.1 Les organes de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale.....	37
8.2 Stratégie de mise en œuvre de la gouvernance.....	38
8.3 Le suivi et l'évaluation .....	40
8.3.1 Le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique .....	40
8.3.2 Indicateurs de suivi et d'évaluation.....	42
<b>IX. Analyse des risques et mesures d'atténuation.....</b>	<b>44</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>46</b>
<b>Cadre logique d'intervention de la stratégie nationale .....</b>	<b>47</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>52</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>54</b>

# TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Domaines concernés par l'économie numérique .....	8
Tableau 2 : Classement IDI du Burkina Faso et des pays de la sous-région .....	10
Tableau 3 : Les acteurs publics et privés de l'économie numérique .....	12
Tableau 4 : Indicateurs de pénétration télécoms .....	13
Tableau 5 : La stratégie de financement.....	35
Tableau 6 : Indicateurs de suivi de la programmation.....	42
Tableau 7 : risques potentiels pouvant affecter la stratégie nationale de développement de l'économie numérique .....	44
Figure 1 : Comparatif de l'index NRI 2015 entre le Burkina Faso et des pays de la sous région.....	11
Figure 2 : Pénétration mobile (à gauche en % de la population) et ratio 3G (à droite en % des cartes SIM à fin 2015) .....	13
Figure 3 : Organes de gouvernance de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique .....	37
Figure 4 : Principales missions envisagées pour les organes de gouvernance .....	38
Figure 5 : Relations entre les organes de gouvernance .....	39
Figure 6 : Calendrier du suivi et des évaluations de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique .....	41

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ADSL</b>	:	Asymmetric Digital Subscriber Line
<b>AFRINIC</b>	:	African Network Information Center
<b>ANPTIC</b>	:	Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication
<b>ANSSI</b>	:	Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information
<b>ARCEP</b>	:	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
<b>BFIX</b>	:	Point d'échange internet du Burkina Faso
<b>BLR</b>	:	Boucle Locale Radio
<b>CDMA</b>	:	Code Division Multiple Access
<b>CEDEAO</b>	:	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CIL</b>	:	Commission de l'Informatique et des Libertés
<b>CIRT</b>	:	Centre de Cybersécurité
<b>CPSEN</b>	:	Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique
<b>CSC</b>	:	Conseil Supérieur de la Communication
<b>DPCE</b>	:	Direction de la Promotion du Commerce Electronique
<b>FMI</b>	:	Fond Monétaire International
<b>GSM</b>	:	Global System for Mobile communication
<b>ICANN</b>	:	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
<b>IDI</b>	:	ICT Development Index
<b>IFRB</b>	:	International Frequency Registration Board
<b>INSD</b>	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>MDENP</b>	:	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes
<b>NEPAD</b>	:	New Partnership for Africa's Development
<b>NRI</b>	:	Networked Readiness Index
<b>OCDE</b>	:	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
<b>OEN</b>	:	Observatoire de l'Economie Numérique
<b>OMC</b>	:	Organisation Mondiale du Commerce
<b>PIB</b>	:	Produit Intérieur Brut
<b>PNDES</b>	:	Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PRICAO-BF</b>	:	Programme Régional d'Infrastructures de Communication en Afrique de l'Ouest (Composante Burkina Faso)
<b>RESINA</b>	:	Réseau informatique National de l'Administration
<b>RTC</b>	:	Réseau Téléphonique Commuté
<b>SBT</b>	:	Société Burkinabé de Télédiffusion
<b>SCADD</b>	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SPMA-BG</b>	:	Secrétariat Permanent pour la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance
<b>STEN</b>	:	Secrétariat Technique de la stratégie nationale de développement de l'Economie Numérique
<b>TIC</b>	:	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>TNT</b>	:	Télévision Numérique Terrestre
<b>UAT</b>	:	Union Africaine des Télécommunications
<b>UEMOA</b>	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UIT</b>	:	Union Internationale des Télécommunications

# INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays enclavé d'Afrique subsaharienne, à faible revenu et aux ressources naturelles limitées. La population, qui croît au rythme annuel moyen de 3,1 %, est estimée en projection par l'INSD<sup>1</sup> pour 2016 à 19 millions d'habitants. L'économie est fortement dominée par l'agriculture qui emploie près de 80 % de la population active. Le coton est la culture de rente la plus importante pour le pays, même si les exportations aurifères ont pris de l'importance ces dernières années.

Le Burkina Faso connaît une croissance économique continue depuis son indépendance, et d'au moins 5% depuis 1994. Sur la période 2011-2015, la croissance moyenne du PIB a été de 5,5%. Cette croissance s'accompagne d'une faible variation des contributions des secteurs économiques au PIB. Le système de production est marqué par une prépondérance du secteur tertiaire, dont la contribution au PIB est supérieure à 45%. La contribution au PIB du secteur primaire varie entre 28% et 33% et celle du secteur secondaire entre 14% et 22%. L'analyse de la dynamique des secteurs de production de l'économie<sup>2</sup> révèle que la croissance est sujette à des insuffisances structurelles accentuant sa vulnérabilité aux aléas.

Depuis plus de dix ans, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) se sont imposées comme un vecteur de transformation de l'économie et de la société. La dynamique d'innovation, de par ses cycles de renouvellement et la capacité d'appropriation des usagers, est sans commune mesure avec les autres grandes techniques qui ont pu forger le développement des sociétés au cours du siècle passé.

La société actuelle est fortement impactée par les données numériques, les systèmes d'information qui en permettent le traitement et la valorisation, les réseaux et systèmes de communication qui en assurent la communication. Pour illustrer cette empreinte du numérique, on estime que le volume de données produit en 24 heures à l'échelle de la planète en 2012, l'est désormais en 20 secondes en 2016. Et cet accroissement du volume de production de données numériques va perdurer dans les années à venir.

L'hyper connectivité touche l'ensemble des pays de la planète et représente de formidables opportunités pour construire une croissance économique durable et profitable à tous pour les prochaines années, notamment pour les pays africains et tout particulièrement le Burkina Faso. Toutefois, il convient de prendre la mesure des chantiers à engager et à accompagner pour garantir des externalités et des impacts positifs pour l'économie et la société burkinabè.

L'économie numérique ne se limite pas à un secteur d'activités en particulier. Il convient de prendre en compte l'ensemble des secteurs qui s'appuient sur les TIC, les producteurs et les utilisateurs. Certains secteurs sont apparus avec le développement technologique et ne recouvrent pas simplement des activités qui utilisent les nouvelles technologies dans le seul but d'accroître leur productivité : il en est ainsi du commerce électronique, des services en ligne qui contribuent fortement à l'économie numérique. On notera, par ailleurs, que l'économie numérique ne se cantonne pas à la convergence entre informatique et télécommunications mais doit intégrer également le secteur de l'audiovisuel, tant du point de vue des infrastructures support (à la télévision numérique terrestre) que de l'offre de services.

Fort de ces différents constats, nous proposons de retenir pour les besoins de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique au Burkina Faso, une définition couvrant l'ensemble de l'écosystème, c'est-à-dire les domaines productif, institutionnel, des usagers/clients et des applicatifs, chaque domaine étant constitué de différentes composantes contribuant à l'économie numérique dans son ensemble.

---

<sup>1</sup> INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie

<sup>2</sup> Analyse conduite dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement Economique et Social – PNDES 2016-2020, version provisoire du 9 juin 2016

**Tableau 1 : Domaines concernés par l'économie numérique**

Domaine	Ecosystème	Composantes
<b>Productif</b>	Infrastructure	Equipements réseaux et support informatique
	Services et contenus	Services IT & logiciels ; Services télécoms ; Services audiovisuels ; Services Internet
	Accès	Terminaux
<b>Institutionnel</b>	Environnement	Cadre institutionnel ; Cadre légal et juridique ; Cadre fiscal ; Cadre politique publique d'accompagnement
<b>Usagers / clients</b>	Usages finaux	Grand public ; Professionnels ; Administrations ; Autres (associations...)
<b>Applicatif</b>	Usages verticaux	Agriculture ; Industrie (autre que domaine productif) ; Tertiaire (autre que domaine productif) ; Commerce ; Education & formation ; Santé ; Culture & tourisme ; Transports ; Services administratifs ; Utilities (Eau, Energie, Assainissement, Déchets...)

Source : IDATE

La stratégie a pour objet de fixer l'ambition du pays en matière de transformation numérique pour les dix (10) prochaines années. Elle s'inscrit en droite ligne des réformes engagées par le passé pour encadrer l'évolution du secteur des télécommunications, des politiques publiques précédentes qui ont inscrit les TIC et le numérique comme un facteur essentiel de développement. Elle prend en compte également les contraintes auxquelles le Burkina Faso a dû faire face par le passé conduisant à limiter les effets et impacts escomptés des politiques publiques en faveur des TIC et du numérique. L'intitulé « économie numérique » de la présente stratégie nationale de développement de l'économie numérique marque la volonté d'inscrire les TIC et le numérique comme un facteur structurant du développement de l'ensemble de l'économie et de la société burkinabè. Enfin, elle entre en cohérence avec les orientations du PNDES 2016-2020 visant à accompagner la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè.

C'est ainsi que la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique devra favoriser non seulement le secteur des TIC et du numérique mais aura aussi pour effet de renforcer la contribution de ce secteur au développement global du pays, à travers notamment l'amélioration de la productivité, l'accroissement de l'offre d'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services publics, la promotion de la bonne gouvernance et la création d'emplois.

Le présent document de stratégie nationale de développement de l'économie numérique est structuré autour de huit (9) parties principales :

- mission du secteur,
- analyse de la situation du secteur de l'économie numérique,
- éléments de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique,
- orientations stratégiques,
- objectifs,
- programmes,
- financement de la stratégie,
- mise en œuvre, suivi et évaluation de la stratégie,
- analyse des risques et mesures d'atténuation.

Le détail de l'analyse du secteur, de l'état des lieux et du diagnostic est présenté dans un rapport annexe séparé.

# I. LA MISSION DU SECTEUR

La mission du secteur de l'économie numérique vise à accompagner la transformation numérique du Burkina Faso, levier essentiel au développement socio-économique du Burkina Faso. Le renforcement du cadre institutionnel et des acteurs nationaux de l'économie numérique doit permettre d'inscrire le numérique comme un pilier de la croissance du Burkina Faso. Il s'agit de promouvoir l'intégration des TIC et du numérique dans tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle du pays, d'assurer un accès équitable et abordable aux infrastructures, réseaux et services, d'inscrire le numérique comme un secteur économique fort.

Le secteur de l'économie numérique doit répondre aux engagements du Président du Faso tels qu'exprimés dans son programme présidentiel, à savoir :

- étendre le tout numérique sur l'ensemble du pays ;
- favoriser l'accès à l'internet haut débit sur l'ensemble du territoire ;
- mettre en œuvre un pôle technologique pour le développement de l'industrie des TIC ;
- promouvoir la prise en compte et l'intégration des TIC dans l'éducation et la recherche ;
- promouvoir la prise en compte et l'intégration des TIC dans le fonctionnement de l'administration publique ;
- encourager la prise en compte et l'intégration des TIC dans le domaine de la santé ;
- renforcer la couverture télévisuelle et radiophonique du pays.

## II. L'ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

### 2.1 Le positionnement du Burkina Faso au plan international

Au plan international, l'UIT (Union International des Télécommunications) produit depuis 2009 l'Index de développement des TIC – IDI. Il s'agit d'un indice composite établi par la combinaison de 11 indicateurs répartis en trois catégories : accès, usage et compétences.

L'IDI pour le Burkina Faso a progressé entre 2010 et 2015 au même titre que l'ensemble des pays de la sous-région, mais reste encore dans le bas du classement tant au plan international que sous-régional.

**Tableau 2 : Classement IDI du Burkina Faso et des pays de la sous-région**

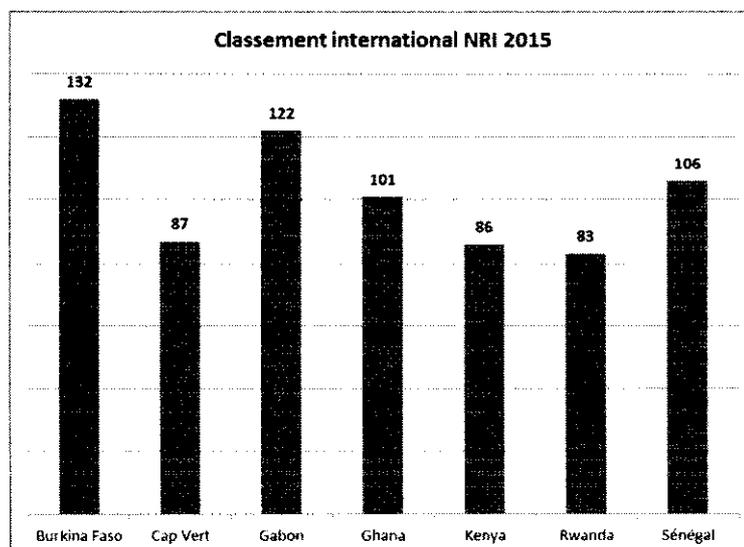
Pays	Rang 2015 sous-région		2015		2010	
	UEMOA	CEDEAO	Rang	IDI	Rang	IDI
Cap Vert		1	107	4.62	107	3.14
Ghana		2	109	3.90	130	1.98
Sénégal	1	3	132	2.68	137	1.80
Nigéria		4	134	2.61	133	1.96
Gambie		5	135	2.60	129	1.99
Côte d'Ivoire	2	6	137	2.51	142	1.74
Mali	3	7	145	2.27	155	1.46
Guinée		8	146	2.21	134	1.96
Benin	4	9	151	2.05	147	1.63
Togo	5	10	152	2.04	145	1.64
Libéria		11	155	1.86	161	1.24
<b>Burkina Faso</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>159</b>	<b>1.77</b>	<b>165</b>	<b>1.13</b>
Guinée-Bissau	7	13	162	1.61	158	1.33
Niger	8	14				
Sierra Léone		15				

Source : UIT

Le NRI (Networked readiness Index) est un index développé par le World Economic Forum dont l'objectif est de mesurer au plan international l'état de préparation des pays au regard du développement de l'économie numérique. Cet index permet de calculer un score établi pour l'agrégation de 53 indicateurs répartis en 10 domaines différents.

Le Burkina Faso accuse un certain retard au regard de l'index 2015<sup>3</sup> lorsque comparé avec les six (6) autres pays africains retenus pour l'analyse de leur politique nationale en faveur de l'économie numérique. Toutefois, le Burkina Faso a progressé entre 2014 et 2015, passant du 136<sup>ème</sup> au 132<sup>ème</sup> rang.

<sup>3</sup> En annexe est présenté le profil détaillé du NRI 2015 pour le Burkina Faso.

**Figure 1 : Comparatif de l'index NRI 2015 entre le Burkina Faso et des pays de la sous-région**

Source : World Economic Forum

## 2.2 Le contexte international

Avec une progression de 3,9% en 2015, les marchés de l'économie numérique enregistrent une dynamique quasi inchangée depuis trois ans (3,7% en 2014 et 3,8% en 2013). Ils reflètent en cela la relative stabilité de la croissance économique globale sur la période récente. En 2015, le PIB global a augmenté en valeur courante de 4,8%, contre 5,1% en 2014 et 4,8% en 2013. La sous-performance relative des marchés des TIC par rapport à l'économie dans son ensemble, observée depuis la seconde moitié des années 2000, reste toutefois significative. L'écart est désormais plus marqué dans les marchés émergents, à l'exception de la région Afrique/Moyen-Orient, dont l'économie s'est dégradée en 2015 sous l'effet de la chute des prix des matières premières, et notamment du pétrole pour les pays du Golfe, tandis que les marchés des TIC continuaient d'avancer à un bon rythme.

Le développement de l'économie numérique est au cœur des stratégies actuelles de développement. De nombreuses initiatives sont prises au plan international ou national pour soutenir les activités induites par l'économie numérique et accompagner la transformation numérique de la société.

- Le programme de développement durable à l'horizon 2030 « transformer notre monde » des Nations Unies ;
- Les travaux de la Commission UIT/UNESCO sur le large bande au service du développement numérique ;
- La stratégie de la Francophonie numérique « Horizon 2020 » ;
- La stratégie 2016-2020 de développement des télécommunications/TIC dans l'espace CEDEAO ;
- Des stratégies et politiques nationales dans plusieurs pays africains (par exemple : au Cap Vert, au Gabon, au Ghana, au Kenya, au Rwanda, au Sénégal).

## 2.3 Le contexte national

### 2.3.1 Le cadre institutionnel et légal

Le cadre institutionnel du secteur de l'économie numérique, élargi à l'audiovisuel, est marqué par l'implication principale de deux ministères :

- le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes,
- le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement.

Le cadre légal et réglementaire encadrant le secteur de l'économie numérique au Burkina Faso a transposé les principales directives et règlements de l'UEMOA ainsi que les actes additionnels de la CEDEAO. Il a su évoluer depuis

la fin des années 90 et se renforcer à partir de 2004. Les lois et décrets couvrant les différents domaines de l'économie numérique constituent un socle juridique qu'il conviendra d'adapter au contexte changeant du fait de l'émergence rapide de nouvelles technologies ayant des impacts sur la protection des données à caractère personnel ou encore sur la sécurisation des systèmes d'information.

### 2.3.2 Les acteurs de l'économie numérique

De nombreux acteurs tant publics que privés sont actifs dans le secteur de l'économie numérique au Burkina Faso. Selon la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF), deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze (2 794) entreprises opéraient dans le domaine des télécoms/TIC en 2013 (vente et maintenance de matériels et de logiciels, études en TIC, développement d'applications, réseautique, formation, services à valeur ajoutée, ...). Certaines d'entre elles ont une assise sous régionale, voire internationale.

**Tableau 3 : Les acteurs publics et privés de l'économie numérique**

Acteurs publics	Acteurs privés
Le Ministère du développement de l'économie numérique et des postes	Les opérateurs de téléphonie fixe et mobile (ONATEL, TELECEL, AIRTEL)
Le ministère de la communication chargé des relations avec le parlement	Les fournisseurs d'accès Internet Les intégrateurs de solutions
L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)	Les fournisseurs de matériels et d'équipements informatiques et télécoms
La Commission de l'informatique et des libertés (CIL)	Les développeurs et/ou fournisseurs de logiciels
L'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI)	Les développeurs et/ou fournisseurs de contenus multimédia
Le Conseil supérieur de la communication (CSC)	Les spécialistes en maintenance des équipements informatiques et/ou de réseaux télécoms
La Société burkinabè de télédiffusion (SBT)	Les spécialistes en sécurité des systèmes et réseaux informatiques
L'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC)	Les bureaux d'études spécialisés dans le domaine des TIC
Le centre de cybersécurité (CIRT)	Les médias Les télécentres Les associations et syndicats professionnels

### 2.3.4 Etat des lieux des TIC au Burkina Faso

#### Pénétration de l'Internet et de la téléphonie mobile

Le parc d'accès Internet connaît depuis 2012 une progression extrêmement rapide, tirée par les connexions au réseau mobile haut débit. Le parc d'accès fixe est en revanche en recul depuis 2011-2012, aussi bien pour les connexions bas débit que haut débit. Ils comptent aujourd'hui pour moins de 1% du total des accès à Internet dans le pays. Selon l'ARCEP, cette baisse est imputable au manque d'offres et aux frais d'accès élevés.

De la même manière, le parc d'abonnés téléphoniques a crû rapidement sous l'effet du déploiement du réseau mobile. Avec un total estimé à plus de 14 millions à fin 2015, la télédensité mobile est de 78,3% (contre 25% à fin 2009). La pénétration mobile apparaît toutefois sensiblement en-deçà de la moyenne régionale mais le pays dispose sans doute d'un important réservoir de croissance. A l'inverse, le parc de lignes téléphoniques fixes est en diminution depuis 2010, même si le nombre de localités couvertes a continué de progresser (527 à fin 2012). Comme pour l'Internet, ces lignes ne comptent plus que pour moins de 1% du parc téléphonique total.

La couverture des réseaux mobiles paraît désormais plus étendue que celle du fixe. Selon une étude menée fin 2012, la couverture GSM était estimée à environ 85% du territoire.

L'ARCEP note, toutefois, dans son rapport d'activité 2014 que « les obligations de déploiement des réseaux par chacun des opérateurs n'ont pas été entièrement exécutées conformément aux dispositions du cahier des charges. », ajoutant que « la plupart des axes routiers figurant dans le cahier des charges des opérateurs ne sont pas complètement couverts. »

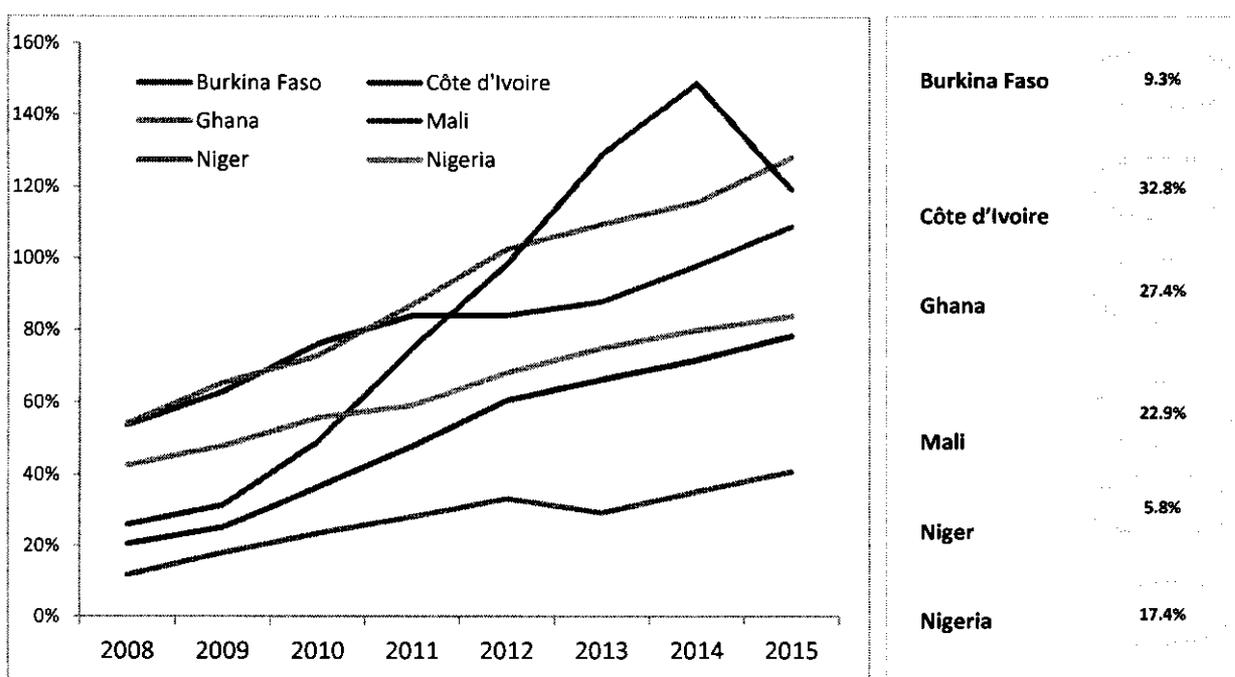
Tableau 4 : Indicateurs de pénétration télécoms

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evolution du parc d'abonnements Internet au Burkina Faso	28 741	340 025	550 007	1 541 422	1 665 159	2 780 367
Evolution du parc d'abonnements mobile	5 707 850	7 681 100	9 976 105	11 060 886	12 496 391	14 446 897
Evolution du parc d'abonnements fixe	143 963	141 529	141 358	137 421	124 595	75 075
Evolution de la télédensité du mobile	36,28%	47,28%	59,45%	64,89%	69,88%	78,3%
Evolution de la télédensité du fixe	0,91%	0,87%	0,84%	0,80%	0,69%	0,41%

Source : ARCEP

A noter que comparativement à des pays voisins, la pénétration des TIC est moindre au Burkina Faso. La figure ci-dessous illustre cette situation pour ce qui concerne la pénétration mobile.

Figure 2 : Pénétration mobile (à gauche en % de la population) et ratio 3G (à droite en % des cartes SIM à fin 2015)



## Les usages de l'Internet

Les résultats de la dernière enquête multisectorielle continuent (données de l'enquête 2014 publiées en novembre 2015), pour la partie traitant de l'accès aux technologies de l'information et de la communication au sein de la population, traduisent une croissance dans le taux d'équipement et d'utilisation de la téléphonie mobile et un taux d'utilisation beaucoup plus limité de l'ordinateur connecté à Internet. Ils soulignent également l'écart profond en matière d'usage entre les populations burkinabè résidant en milieu urbain et celles résidant en milieu rural. Plus en détail, on observe de profondes disparités selon les régions.

Pour ce qui concerne les entreprises, une enquête de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles du MDENP, menée en 2015, montre une plus grande diffusion des TIC dans l'entreprise en 2015 comparativement à son niveau de 2006. L'usage de l'ordinateur, des appareils portables intelligents, de l'internet, des applications métier y connaît une évolution positive. Néanmoins, au regard de certains indicateurs tels ceux portant sur le commerce électronique et les ratios employé/ordinateur et ordinateurs connectés/ordinateurs montrent que l'usage des TIC n'est pas encore vulgarisé dans l'entreprise burkinabé. Cet état de fait est partagé par plus de la majorité des professionnels (68,7%) des TIC dans les entreprises qui estiment que l'on ne peut pas affirmer que les TIC soient très bien valorisés dans leur entreprise.

Au sein des administrations publiques, les usages de l'Internet sont supportés par le RESINA (Réseau Informatique National de l'Administration) déployé depuis la fin des années 90. Le RESINA, outre la possibilité offerte aux structures centrales et déconcentrées de l'Etat d'utiliser les applications métiers de l'Administration (CID, SIGASPE, SIMP,CIR...) ainsi que les solutions de gestion qui pourront être développées au niveau local, offre également d'autres services, dont notamment : la navigation sur Internet grâce à une connexion sécurisée et permanente, l'accès aux sites web de l'Administration, hébergés par l'ANPTIC, l'accès à la plateforme de messagerie électronique de l'Administration, le partage de ressources (fichiers, imprimantes, etc.) et la téléphonie sur IP. Un audit du RESINA, réalisé en 2014, estimait le taux de connexion au RESINA à 18% de l'ensemble des employés des ministères parmi lesquels 40% étaient présentés comme actifs sur le réseau, c'est-à-dire utilisant au moins une application.

### **Les ressources humaines TIC**

Lors des premières assises nationales sur l'économie numérique, un constat a été fait sur l'absence d'un inventaire exhaustif des ressources humaines (RH) liées aux TIC. Toutefois, on estime que les RH du secteur de l'économie numérique représentent environ 0,5% de l'effectif global dans l'administration publique burkinabè. La situation des ressources humaines TIC au sein de l'administration publique au Burkina souffre d'un taux de turn-over très élevé (estimé le plus élevé dans les emplois publics) du fait de :

- la non-reconnaissance et la non-valorisation des emplois et des compétences ;
- la faiblesse du système de motivation des personnels TIC ;
- d'un environnement de travail peu attractif ;
- d'une absence de formation permettant la mise à jour des compétences dans un environnement évoluant très vite.

Dans le secteur privé, le constat est tout aussi problématique du point des ressources humaines TIC. Les principaux points faibles relevés sont :

- une main d'œuvre qualifiée (sur des profils pointus) quasi-inexistante, ce qui génère le recours à des ressources humaines hors du Burkina Faso (cela se retrouve notamment pour le secteur des banques, assurances ou encore des mines) ;
- une expertise nationale insuffisante ;
- une main d'œuvre insuffisante en quantité pour attaquer de nouveaux segments de développement numérique tels que le e-commerce ;
- une qualité insuffisante du système de formation.

### **2.3.5 Bilan des stratégies antérieures**

Le plan de développement de l'Infrastructure Nationale de l'Information et de la Communication (Plan NICI en anglais) adopté en 2000 représente le premier document d'orientation qui a permis au Burkina Faso d'amorcer sa marche vers une société numérique prenant en compte les technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme un catalyseur de développement économique et sociale. Ce plan avait pour ambition de développer l'infrastructure large bande sur toute l'étendue du territoire national, afin de favoriser l'accès de la population burkinabè aux TIC. L'opérationnalisation de ce plan en 2004 a abouti à l'adoption de la « Stratégie d'opérationnalisation du Plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication 2004-2006 » (Cyberstratégie Nationale). Cette Cyberstratégie nationale a préconisé l'élaboration de six (06) cyberstratégies sectorielles dont trois (03) ont été adoptées en 2013 (e-éducation, e-commerce, e-gouvernement). La majeure partie des chantiers ont été initiés et parfois exécutés en grande partie entre 2006 et 2008 (réforme du cadre juridique, études pour la mise en place d'un Backbone national en fibre optique, transformation de RESINA en réseau Gigabits Ethernet, extension de ce réseau, installation de réseaux Wimax dans les grandes villes...). Malheureusement, la dynamique créée ne s'est pas poursuivie, malgré la mobilisation de financements plus importants. Ceci n'a pas permis de créer les conditions requises pour des avancées dans les autres chantiers qui visaient à accompagner le développement de l'infrastructure de base par celui de l'administration électronique, du commerce électronique, du téléenseignement... Les difficultés rencontrées dans l'opérationnalisation de la

gouvernance de la cyberstratégie nationale ne sont donc pas l'unique cause de l'insuffisance de résultats. En partie, le volet sectoriel de la gouvernance n'a pas pu être activé du fait que les projets à soutenir ne reposaient pas sur des conditions de montage suffisantes à leur réalisation. Pour les autres cyberstratégies sectorielles, seules trois sur les cinq ont été validées, toutefois ces validations n'ont pas été suivies d'une mise en œuvre effective d'actions telles que planifiées.

## 2.4 Analyse FFOM

Force	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• présence d'acteurs institutionnels et d'acteurs privés engagés dans le développement de l'économie numérique ;</li> <li>• socle réglementaire constitué au cours des années passées ;</li> <li>• socle du RESINA en matière d'e-gov ;</li> <li>• fort taux d'adoption de la téléphonie mobile et des services type paiement mobile ;</li> <li>• volonté politique affichée de considérer le numérique comme levier de la transformation structurelle du pays ;</li> <li>• dynamique de projets autour de l'administration électronique, de la santé, de l'éducation...</li> <li>• lancement de la construction du Backbone national en fibre optique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• difficultés rencontrées dans l'opérationnalisation de la cyberstratégie nationale et des cyberstratégies sectorielles ;</li> <li>• couverture insuffisante et mauvaise qualité des services télécoms ;</li> <li>• mauvaise qualité du réseau électrique ;</li> <li>• faible niveau d'appropriation des TIC au sein de la population, des entreprises et des administrations publiques ;</li> <li>• compétences TIC insuffisamment valorisées ;</li> <li>• absence d'écosystème numérique complet attractif pour le développement de l'expertise nationale ;</li> <li>• faible disponibilité de contenus numériques locaux ;</li> <li>• faiblesse du pouvoir d'achat de la population.</li> </ul>
Opportunité	Menace
<ul style="list-style-type: none"> <li>• engagement de l'ensemble des instances internationales et des états en faveur du développement de politiques publiques numériques ;</li> <li>• évolution favorable du cadre juridique au niveau de la sous-région ;</li> <li>• disponibilité et accroissement de la bande passante via les câbles sous-marins ;</li> <li>• développement de l'innovation technologique ;</li> <li>• baisse des prix des équipements numériques. ;</li> <li>• croissance de la dématérialisation des services à l'échelle internationale ;</li> <li>• dynamique des marchés du numérique à l'international ;</li> <li>• disponibilité des formations ouvertes et à distance</li> <li>• implication d'instances internationales en faveur de l'élaboration de référentiels emploi-métiers et emploi-compétences ;</li> <li>• disponibilités de financements internationaux mobilisables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• instabilité politique dans l'espace sous régional ;</li> <li>• menace des OTT sur les opérateurs à licence pouvant amener ces derniers à restreindre leur capacité d'investissement ;</li> <li>• perméabilité des infrastructures aux cyber attaques venant de l'extérieur ;</li> <li>• exploitation frauduleuse des données personnelles ;</li> <li>• attractivité des marchés de l'emploi du numérique à l'étranger ;</li> <li>• manque de reconnaissance et de certification de formations ouvertes et à distance ;</li> <li>• instabilité de la conjoncture financière internationale ;</li> <li>• réduction des financements internationaux pour le développement de l'économie numérique</li> </ul>

## 2.5 Les grands défis à relever

Le secteur de l'économie numérique s'inscrit en cohérence avec les orientations générales du développement du pays telles qu'exprimées dans le PNDES 2016-2020. Ainsi, il doit contribuer à répondre aux défis auxquels est confronté le Burkina Faso :

- défi de la bonne gouvernance et de la qualité des institutions ;
- défi de la disponibilité et de l'employabilité de ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale ;
- défi du développement des bases productives et de la compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux, pour un développement industriel durable, générateur d'emplois.

Il doit par ailleurs contribuer activement au processus de transformation structurelle qui prévoit l'utilisation de deux leviers complémentaires :

- le renforcement des secteurs d'appui au développement industriel notamment, l'énergie, les infrastructures de transport, la technologie, la réforme du système éducatif et l'amélioration de la productivité du secteur primaire ;
- la construction d'un tissu industriel compétitif et durable.

Dans la perspective de la réussite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, le Burkina Faso doit relever sept (7) défis majeurs pour assurer la transformation numérique du pays :

- instauration d'une gouvernance efficiente et efficace, garante de l'engagement des actions et des projets relevant de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;
- création d'un environnement de confiance numérique, garant d'une large appropriation des usages et services numériques par l'ensemble des acteurs et de la société burkinabè ;
- déploiement d'infrastructures large bande (haut débit) de qualité sur l'ensemble du pays, support indispensable au développement de l'économie numérique ;
- utilisation des TIC comme un levier durable de la transformation de l'administration publique et de l'ensemble de l'économie burkinabè ;
- développement et promotion d'une expertise numérique nationale reconnue ;
- sensibilisation de la population burkinabè aux nouvelles conditions d'employabilité associées au numérique ;
- développement d'une économie numérique équitable et inclusive.

Pour prendre en charge le pilotage stratégique de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, il est proposé de créer un Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique (CPSEN) en lieu et place du Comité d'Orientation Stratégique pour la Promotion de la Société de l'Information (COPSI).

Le CPSEN aura pour mission d'opérationnaliser la gouvernance stratégique de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

Le CPSEN a vocation à affirmer les priorités du gouvernement en matière de développement de l'économie numérique.

La composition, l'organisation et les attributions du CPSEN seront définies par décret et publiées au journal officiel.

### **Action 1.2 : Mise en place des organes de gouvernance opérationnelle**

Le succès de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique réside en grande partie dans la capacité des parties prenantes à mettre en œuvre les actions et projets retenus en cohérence avec le cadre stratégique global et le plan d'actions triennal.

A cet effet, deux (2) organes de la gouvernance opérationnelle seront créés : le secrétariat technique de l'économie numérique et l'observatoire de l'économie numérique.

#### **Le secrétariat technique de l'économie numérique (STEN)**

La mission générale du secrétariat technique est d'assurer la coordination d'ensemble de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, le suivi et l'évaluation.

La composition, l'organisation et les attributions exactes du STEN seront définies par décret et publiées au journal officiel.

Cette action est essentielle pour garantir une opérationnalisation de la stratégie nationale. Elle doit traduire une intention forte de leadership et de coordination entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des actions. Le secrétariat technique sera assuré par le Ministère en charge de l'économie numérique. Il conviendra à cet effet de s'assurer du renforcement des capacités (humaines, opérationnelles et organisationnelles) du STEN.

#### **L'observatoire de l'économie numérique (OEN)**

La conduite de l'état des lieux et du diagnostic a montré l'absence des données consolidées couvrant les champs de l'économie numérique. Quelques initiatives existent néanmoins – au niveau du MDENP avec la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (annuaire statistique du secteur des Télécoms, des TIC & de la Poste, analyse de l'offre de formation en télécoms et TIC, tableau de bord de l'utilisation des TIC dans les entreprises, ...), au niveau de l'INSD (enquête multisectorielle continue « accès aux TIC ») et au niveau de l'ARCEP (observatoire télécoms...).

La création de l'observatoire de l'économie numérique (OEN) a pour objectif :

- de structurer le recueil et la présentation des données ;
- de constituer une plateforme de dialogue et de concertation sur le développement de l'économie numérique ;
- d'émettre des avis sur des thématiques pertinentes pour l'économie numérique au Burkina Faso.

Le recueil et la présentation des données seront valorisés par la création d'un portail web présentant des indicateurs pertinents. L'action doit permettre de consolider les données existantes, produites par différentes entités et de produire des données nouvelles pour des champs non-couverts à ce jour. Les indicateurs doivent couvrir, entre autres, les domaines suivants :

- accès et infrastructures,
- usages des TIC par les ménages,
- accès et utilisation des TIC par les entreprises,
- accès et utilisation des TIC par l'Administration publique,
- secteurs de l'économie numérique au Burkina Faso,

- benchmark international.

La plateforme de dialogue et de concertation technique sur le développement de l'économie numérique consiste à organiser de manière régulière des réunions ouvertes à l'ensemble des parties prenantes du numérique au Burkina Faso (secteur public, secteur privé, société civile) afin de débattre de sujets importants pour accompagner le développement de l'économie numérique. Les sujets pouvant être abordés sont à titre d'illustration : les conditions du développement du e-commerce au Burkina Faso, l'accessibilité aux services numériques sur l'ensemble du territoire, les attentes des citoyens vis-à-vis des offres de services numériques.

Les avis thématiques de l'observatoire de l'économie numérique prennent la forme de rapports pouvant décliner les débats conduits lors des réunions de concertation ou sur une thématique spécifique jugée pertinente par l'observatoire pour faire avancer le débat autour de l'économie numérique au Burkina Faso<sup>5</sup>. L'observatoire peut également être saisi par le CPSEN pour produire un rapport sur une thématique spécifique. Au final, ces rapports ont vocation à être communiqués largement et présentés lors des réunions du CPSEN.

A terme, la stratégie nationale de développement de l'économie numérique peut se fixer comme objectif de créer un observatoire de l'économie numérique indépendant. A court terme et afin que cette action puisse produire rapidement ces premiers résultats, il est proposé que l'observatoire de l'économie numérique soit piloté par le MDENP.

La composition, l'organisation et les attributions de l'observatoire de l'économie numérique seront fixées par décret.

### **Action 1.3 : Communication et capitalisation**

Cette action a pour objet de valoriser certaines des attributions du secrétariat technique et de l'observatoire de l'économie numérique sous l'angle de la communication et de la capitalisation des acquis.

Le socle commun à cette action réside dans la création d'un portail « observatoire de l'économie numérique au Burkina Faso ». Il permettra de valoriser les indicateurs, de présenter un tableau de bord de l'économie numérique au Burkina Faso, d'identifier et de présenter les bonnes pratiques provenant de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

Cette action sera portée par l'observatoire de l'économie numérique en association étroite avec le secrétariat technique.

### **Action 1.4 : Organisation des assises nationales de l'économie numérique tous les deux ans**

Cette action diffère des actions de concertation conduites dans le cadre des activités de l'observatoire de l'économie numérique et qui a pour vocation de réunir des parties prenantes de profils « techniques » sur des sujets d'importance pour le développement de l'économie numérique. Ainsi, cette action complète la démarche de concertation en instaurant un rendez-vous biennuel de haut niveau réunissant les acteurs majeurs du numérique au Burkina Faso. Cette action sera pilotée par le CPSEN pour la définition de l'ordre du jour et par le secrétariat technique pour les aspects organisationnels. Il est proposé que ce rendez-vous de concertation soit présidé par le Président du Faso.

Cette action vise à assurer une mobilisation de haut niveau à la fois du gouvernement et des acteurs publics mais aussi des acteurs privés. Cette mobilisation doit concourir à l'implication de l'ensemble des parties prenantes à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique. Elle a pour objet de revenir tous les deux ans sur les initiatives des parties prenantes, à lever des points de blocage éventuels qui pourraient être observés, de s'assurer de l'engagement des parties prenantes en faveur du développement de l'économie numérique.

## **6.2 Programme 2 : Environnement de la confiance numérique**

### **6.2.1. Objectif du programme**

Ce programme part du constat que malgré quelques avancées dans le domaine réglementaire au cours des dernières années, l'environnement de la confiance numérique au Burkina Faso reste incomplet et doit s'adapter à un secteur

<sup>5</sup> Pour la production des rapports, l'observatoire de l'économie numérique pourra faire appel à des experts tiers

extrêmement dynamique. Ainsi, son objectif principal est de poser les bases au développement d'un environnement propice à l'instauration de la confiance numérique.

Le programme repose sur trois (3) actions :

- action 2.1 : le renforcement du cadre légal et réglementaire ;
- action 2.2 : la constitution d'un cadre évolutif et durable en matière de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information ;
- action 2.3 : la promotion de l'usage des outils de confiance numérique.

## 6.2.2 Les actions

### Action 2.1 : Renforcement du cadre légal et réglementaire

La construction du cadre légal et réglementaire a été engagée depuis de nombreuses années. Dès les années 60, lorsque le secteur des télécoms était géré entièrement sous le statut d'un service public, plusieurs lois ont été élaborées.

La mutation du secteur a abouti dans un premier temps en 1998 à une réforme du secteur régie dans le cadre de la loi N°051/98/AN du 4 décembre 1998 instaurant notamment trois régimes d'entrée dans le marché et dans un second temps en 2008 à une révision du cadre légal et réglementaire du secteur des télécoms par la loi N°061/2008/AN portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso. Cette loi proposait entre autres de nouveaux régimes applicables aux opérateurs et fournisseurs de services et la création d'une autorité de régulation sous forme d'une institution nationale indépendante.

L'évolution du cadre légal et réglementaire s'est poursuivie dans le cadre d'une démarche visant à instaurer une cyber législation. Cela s'est traduit par l'adoption de plusieurs lois telles que la loi N°045/2009/AN portant réglementation des services et transactions électroniques, la loi N°011/2010/AN portant réglementation de la gestion des noms de domaines sous le domaine de premier niveau « .bf ». Cette évolution s'est réalisée en assurant la transposition et l'adoption de directives de l'UEMAO et d'Actes Additionnels de la CEDEAO<sup>6</sup>.

Le secteur de l'économie numérique est un secteur extrêmement dynamique marqué par des innovations technologiques et des usages et l'instauration de nouvelles concurrences qui éprouvent le cadre légal et réglementaire existant et imposent sa nécessaire adaptation. De plus, un cadre légal et réglementaire adapté contribue à sécuriser les investisseurs du secteur.

Cette action a pour objet de proposer d'assurer une adaptation continue du cadre légal et réglementaire dans un environnement de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle a pour objet plus spécifiquement :

- d'assurer la prise en compte des droits des consommateurs dans les textes réglementaires existants ;
- de renforcer la protection des données personnelles ;
- de renforcer la protection de l'environnement ;
- de renforcer la protection de l'enfance face aux risques de l'Internet et du numérique ;
- d'assurer l'évolution de la réglementation au regard des nouvelles problématiques et des nouveaux enjeux induits par l'évolution du secteur et du marché (émergence d'acteurs du type over the top (OTT), déploiement à venir de l'Internet des Objets, émergence de l'économie collaborative...);
- d'élaborer une loi d'orientation numérique abordant les enjeux à couvrir pour les 10 prochaines années (circulation des données, du savoir et des connaissances, maîtrise et transparence des données publiques, protection des individus, respect de la neutralité technologique et de l'Internet, garantie d'un accès aux TIC et au numérique pour tous) ;
- de consolider la réglementation afférente à l'accès et au service universel ;
- de participer aux réunions statutaires des organisations internationales du secteur des télécoms/TIC et de suivre les relations avec ces organisations.

<sup>6</sup> Pour plus de détail sur le cadre légal et réglementaire, se reporter au chapitre 4.3.1 du rapport

## **Action 2.2 : Constitution d'un cadre évolutif et durable en matière de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information**

La cybersécurité et la sécurisation des systèmes d'information deviennent une préoccupation majeure à mesure que se développent les réseaux et qu'augmentent les usages et les pratiques numériques tant dans la sphère personnelle que pour les activités professionnelles. Si la question commence à être débattue, force est de constater que la sensibilisation aux risques est encore trop peu développée malgré une réalité des attaques et la vulnérabilité des systèmes d'information.

Le Burkina Faso dispose depuis récemment d'un cadre pour aborder ces questions au travers de :

- la CIL dont une des missions est d'assurer la protection des données personnelles ;
- l'ANSSI, créée en 2013, en charge de la protection des systèmes d'information ;
- le CIRT, opérationnel depuis 2012, composante de l'ANSSI dont la mission est de relever les incidents, d'y apporter des réponses et de proposer des actions de prévention ;
- l'ARCEP au travers de ses actions dans le domaine de la cybersécurité et de la lutte contre les fraudes ;
- la Commission Nationale des Droits Humains ;
- l'ANPTIC, en charge de nombreux projets structurants TIC dans le domaine de l'administration électronique dont certains prennent en compte la sécurisation des infrastructures, des réseaux et des applications.

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration en cours de la feuille de route de l'ANSSI<sup>7</sup> soulignent la fragilité des acteurs burkinabè face aux questions de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information. Ils relevaient certains constats encore valables aujourd'hui, comme par exemple :

- le recours important des agents publics à des messageries personnelles dans le cadre de leur activité professionnelle ;
- la faiblesse du budget alloué par les administrations et les entreprises aux questions de sécurisation des systèmes d'information ;
- la très faible couverture assurantielle des risques liés à la cybersécurité ;
- la vulnérabilité aux attaques informatiques et les conséquences en termes d'interruption de service du système d'information ;
- la mise en place d'outils de protection basique (anti-virus, firewall...) mais pas de mesure d'efficacité des outils déployés ;
- la non-connaissance du cadre légal et réglementaire et des acteurs en charge de la cybersécurité susceptibles de les accompagner dans la prise en compte de cette question pour leur organisation.

Le programme a pour objet de constituer un cadre évolutif et durable prenant en compte les problématiques de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- achever et adapter le cadre légal et réglementaire spécifique au domaine de la cybersécurité ;
- achever et adapter l'élaboration de référentiels portant sur les aspects de la cybersécurité et de la sécurisation des systèmes d'information (à court terme, il s'agit du référentiel générale de sécurité (RGS) et du référentiel général d'interopérabilité (RGI), mais, à moyen et long termes ses référentiels devront être adaptés et complétés) ;
- assurer la mise en œuvre d'un plan national de cybersécurité ;
- clarifier l'intervention des acteurs institutionnels dans le champ de la cybersécurité et de la sécurisation des systèmes d'information ;
- suivre les événements relevant de la cybersécurité, le recueil de données et d'information sur la cybersécurité sont notamment de la responsabilité de l'ANSSI et du CIRT et pourra s'appuyer à l'avenir sur un réseau de CIRT sectoriels ;

<sup>7</sup> Rapport d'étude pour l'élaboration d'un plan national de cybersécurité au Burkina Faso - 2010

# III. LES ELEMENTS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

## 3.1 Les fondements de la stratégie nationale

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique trouve ses fondements dans les instruments et référentiels nationaux et internationaux.

### 3.1.1 Les fondements au niveau international

Dans le cadre de ses relations internationales, le Burkina Faso entretient des relations de coopération avec différentes structures et organisations internationales. Le développement du large bande, du numérique ou encore de l'économie numérique est un sujet débattu par ses instances et qui a conduit à la production de plusieurs documents de politique publique et de rapports proposant des orientations partagées sur les enjeux du développement du numérique auxquelles le Burkina Faso souscrit. Il s'agit notamment :

- des engagements du Sommet « Transform Africa » organisé par l'UIT : sa toute première édition a abouti à l'adoption du Manifeste de Smart Africa qui vise à mettre les TIC au centre des programmes nationaux de développement socio-économique des États membres. Cinq (5) piliers ont été identifiés : la politique publique ; l'accès ; l'administration électronique ; l'entrepreneuriat et le secteur privé ; le développement durable. Le Manifeste insiste sur quatre (4) facteurs facilitateurs du développement du numérique : l'innovation ; les communications et le plaidoyer ; les capacités de mise en œuvre ; la mobilisation des ressources.
- du rapport de la Commission de l'UIT et de l'UNESCO sur le large bande au service du développement numérique qui insiste sur les contributions majeures que les TIC et le large bande peuvent apporter au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations.
- des directives de l'UEMOA et des actes additionnels de la CEDEAO dans le secteur des télécommunications dont découle la Loi 061-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso.
- du programme régional de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication 2016-2020 de l'UEMOA dont l'objectif global est de contribuer à mettre en place un marché commun des TIC, dynamique et compétitif.
- de la vision du Sommet mondial sur la Société de l'information + 10 pour l'après 2015 et de ses grandes orientations couvrant les domaines de l'économie numérique.

### 3.1.2 Les fondements au niveau national

Le plan de développement de l'infrastructure nationale de communication et d'information, adopté en 2000, et la cyberstratégie nationale, adoptée en 2004, pour l'opérationnalisation de ce plan restent d'actualité dans leurs principes et ambitions qui visaient à parvenir à « *une généralisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, porteuse d'opportunités pour les individus, génératrice de profits et de croissance pour les entreprises et source d'efficacité, de transparence, de qualité de services et d'économie pour l'Administration publique* ». La stratégie nationale de développement de l'économie numérique a comme finalité d'accélérer le mouvement vers l'atteinte de cet objectif en s'appuyant sur les acquis substantiels et en corrigeant les faiblesses qui n'ont pas permis des avancées aussi importantes qu'escomptées.

En outre, la stratégie nationale de développement de l'économie numérique se fonde de manière cohérente sur les visions partagées par l'étude nationale prospective Burkina 2025 (ENP) et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020.

Le PNDES poursuit comme objectif global la transformation structurelle de l'économie burkinabè pour une croissance forte, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois décents pour tous. Le schéma de transformation structurelle prônée insiste sur la nécessité de créer un environnement favorable au développement industriel par la disponibilité d'infrastructures de qualité et des facteurs de production à coûts réduits parmi lesquels l'énergie et les

TIC. Il prévoit qu'une partie significative de l'évolution et de la croissance du secteur tertiaire proviendra des activités TIC dès lors que les investissements prévus pour le déploiement de la fibre optique impacteront positivement l'offre et la qualité des services TIC. Ces attendus se retrouvent explicitement inscrits dans :

- l'objectif stratégique 3.3 – promouvoir l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents : « en ce qui concerne le domaine des TIC et les branches des services fournis aux entreprises, il s'agira d'améliorer la gouvernance et de faciliter l'accroissement et l'amélioration des offres de services, en soutenant notamment la formation professionnelle dans ces branches » ;
- l'objectif stratégique 3.4 – développer des infrastructures de qualité et fiables, durables et accessibles, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie : « il s'agira de réaliser les infrastructures de qualité, permettant de désenclaver le pays et ses zones de production, d'accélérer la mise en œuvre du réseau dorsal des télécommunications en fibre optique » ;
- Sans être explicitement mentionné, on peut également estimer que le développement des TIC tient une importance particulière dans les objectifs stratégiques de l'axe 2 – développer le capital humain.

Enfin, les fondements de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique reposent sur les objectifs du programme présidentiel<sup>4</sup> qui cite explicitement les télécommunications, les TIC et le numérique comme un levier essentiel du développement socio-économique du Burkina Faso. De manière transversale, il est fait référence aux TIC et à la promotion de ses usages (notamment dans la partie relative à l'enseignement supérieur). De manière spécifique, la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication est inscrite dans la perspective de dynamiser l'économie et les emplois.

## 3.2 La vision

**« A l'horizon 2027, le Burkina Faso dispose d'une économie numérique compétitive qui impacte positivement, durablement et de façon inclusive son développement ».**

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique a pour ambition de donner un nouvel élan au numérique comme levier transversal et essentiel à la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè. Tenant compte des enseignements des politiques numériques nationales passées, il s'agit, au travers de cette vision, d'inscrire le numérique comme une priorité forte de développement pour le pays dont les effets et bénéfices impacteront l'économie et la société burkinabè (bénéfices internes), et la reconnaissance du pays dans le paysage numérique international (bénéfices externes).

La progression du Burkina Faso dans le classement international du Networked Readiness Index (NRI) permettra de suivre la concrétisation de la vision et le succès de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique. En 2015, le Burkina Faso était classé au 132<sup>ème</sup> rang (sur 143). Il s'agit de viser pour le Burkina Faso d'intégrer le Top 100 du classement en 2027.

## 3.3 Les principes directeurs

Les principes directeurs constituent les valeurs de référence et les normes auxquelles se conforment toutes les réflexions et les actions entreprises par les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique et de ses programmes et actions. Ils sont en cohérence avec ceux du PNDES 2016-2020, tout en s'ouvrant sur des principes spécifiques au secteur de l'économie numérique.

### Le leadership sectoriel

La mise en œuvre de la stratégie nationale doit permettre d'affirmer un leadership fort pour garantir la mise en place d'une bonne gouvernance. Le Ministère du développement de l'économie numérique et des postes (MDENP) est légitime pour assurer ce leadership et assurer la mobilisation de l'ensemble des partenaires publics, des partenaires privés et de la société civile à la mise en œuvre des actions qui découleront de cette stratégie nationale dans le respect de l'équité.

<sup>4</sup> « Ensemble, le progrès est possible »

## La neutralité technologique

Ce principe directeur se réfère au fait que la réglementation de l'offre de services numériques ne doit pas consacrer de discrimination entre les différentes technologies susceptibles d'être utilisées pour rendre le service attendu.

## La non-discrimination des acteurs

La non-discrimination dans le domaine de l'économie numérique suppose un cadre légal et réglementaire qui (i) prévienne la discrimination par les acteurs publics dans le traitement des opérateurs et fournisseurs de services dans les circonstances analogues, sous réserve de régimes transitoires en vigueur, (ii) empêche qu'un opérateur ou fournisseur de service concurrent soit traité moins favorablement qu'un autre dans une situation comparable,

## L'inclusion

Ce principe directeur désigne l'ensemble des politiques et mesures concrètes mises en œuvre afin d'édifier une société de l'information ou une économie numérique dans laquelle tout burkinabè, où qu'il soit, aura la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle chaque communauté pourra ainsi réaliser l'intégralité de son potentiel dans la promotion de son développement durable et l'amélioration de la qualité de vie.

## L'égalité de genre

Ce principe directeur s'inscrit en cohérence avec la politique nationale genre (PNG) qui vise à infléchir les politiques publiques et sectorielles dans la perspective de construire « *une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, et qui assure, à l'ensemble de ces citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique* ». Eu égard au potentiel de développement de l'économie numérique et les opportunités d'épanouissement professionnel et personnel qu'elle crée, il est indispensable de les garantir à l'ensemble des burkinabè, sans distinction de genre. Cela passera par une attention particulière à la promotion de l'accès à l'économie numérique aux femmes, qui à ce jour y sont moins présentes que les hommes.

## Le respect de la diversité culturelle et de l'éthique

L'édification d'une économie numérique inclusive doit être fondée sur le respect de l'identité culturelle, de la diversité culturelle et linguistique, des traditions et des religions. Elle doit promouvoir ce respect et favoriser le dialogue entre les cultures tant au sein du Burkina Faso que vis-à-vis de l'extérieur. Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée à la mise en valeur et la préservation du patrimoine culturel pour les générations futures, par toutes les méthodes appropriées, notamment par la numérisation, la conservation et la diffusion des contenus existants. Par ailleurs, l'utilisation du numérique et la création de contenus doivent s'inscrire dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales d'autrui, notamment la vie privée ainsi que la liberté d'opinion et de conscience, conformément aux instruments nationaux et internationaux y relatif.

## La protection de l'environnement

La protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux nationaux prioritaires. Le développement de l'économie numérique doit s'inscrire en accord avec ces préoccupations majeures. Ainsi, il est important de promouvoir les applications et services numériques dont l'un des effets est de réduire les déplacements physiques, la consommation d'énergie et la pollution associée. Il est également important de veiller à ce que l'augmentation des pratiques et usages numériques n'induisent pas de nouvelles consommations énergétiques et de nouvelles sources de pollution (notamment au regard des DEEE - déchets d'équipements électriques et électroniques). Les projets relevant de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique devront se conformer au code de l'environnement et intégrer une analyse préalable des risques environnementaux (étude d'impact environnementale ou notice d'impact environnemental). De même l'évaluation des projets devra comporter un volet impact sur l'environnement.

## La confiance

Renforcer le climat de confiance par des mesures garantissant notamment la sécurité de l'information et des données, la sécurité des réseaux, l'authentification ainsi que la protection de la vie privée de l'utilisateur et du consommateur est un préalable au développement effectif de l'économie numérique. Ainsi, une culture globale de cybersécurité doit être encouragée, développée et mise en œuvre avec toutes les parties prenantes compétentes et s'accompagner d'une campagne de sensibilisation à destination des usagers et des consommateurs afin de lever les réticences à l'utilisation des services numériques.

## IV. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique repose sur deux (02) orientations stratégiques à savoir :

- développer l'infrastructure et généraliser l'utilisation du numérique ;
  - doter le Burkina Faso d'une infrastructure large bande performante et disponible à coûts abordables sur l'ensemble du territoire national, socle essentiel au développement de l'économie numérique ;
  - promouvoir l'intégration des TIC dans tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle du Burkina Faso ;
- promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de l'économie numérique
  - finaliser la mise en place et l'opérationnalisation du cadre juridique de la société de l'information et d'un environnement de confiance ;
  - faire de l'administration électronique un exemple de réussite de transformation numérique assurant un effet d'entraînement sur l'appropriation du numérique par l'ensemble des autres secteurs économiques et par la population burkinabè ;
  - promouvoir le numérique au bénéfice du développement du capital humain et développer une expertise numérique nationale.

## V. LES OBJECTIFS

### 5.1 Objectif global

L'objectif global de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique est de bâtir une économie numérique performante qui contribue efficacement à la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè.

### 5.2 Objectifs spécifiques

Cet objectif global se décline en sept (07) objectifs spécifiques :

- mettre en place une gouvernance efficiente et efficace ;
- développer un environnement propice à l'instauration de la confiance numérique ;
- déployer une infrastructure large bande de qualité sur l'ensemble du pays ;
- faire des TIC un levier durable de la transformation de l'administration publique et des autres secteurs porteurs de développement ;
- développer l'expertise numérique nationale ;
- intégrer le numérique dans le système éducatif ;
- développer une économie numérique équitable et inclusive.

## VI. LES PROGRAMMES

Tenant compte de la vision et des différents objectifs présentés précédemment, les programmes et actions associées ont pour objet de concourir à l'opérationnalisation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique est constituée de :

- cinq (5) programmes ;
- quatorze (14) actions.

### 6.1 Programme 1 : Gouvernance de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique

#### 6.1.1. Objectif du programme

Ce programme a pour objectif d'assurer une gouvernance efficiente et efficace de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

Ce programme tire les enseignements des difficultés rencontrées par le passé pour mettre en place un dispositif de gouvernance pérenne, aboutissant notamment à un manque de cohérence entre les cyberstratégies sectorielles et une opérationnalisation insuffisante. Les différentes instances de la gouvernance de la cyberstratégie nationale n'ont pas été opérantes et l'implication et la mobilisation des acteurs n'ont pas été suffisantes au regard des enjeux du développement du numérique. Fort de ce constat, il s'agit, au travers de ce programme, de doter la stratégie nationale de développement de l'économie numérique d'un dispositif en capacité d'assurer le pilotage stratégique, le suivi opérationnel et l'évaluation, et la concertation avec les acteurs et partenaires du numérique au Burkina Faso.

Le programme repose sur quatre (4) actions :

- action 1.1 : mise en place de l'organe de gouvernance stratégique,
- action 1.2 : mise en place des organes de gouvernance opérationnelle,
- action 1.3 : capitalisation et communication,
- action 1.4 : création d'un cadre de concertation avec les acteurs majeurs.

#### 6.1.2 Les actions

##### **Action 1.1 : Mise en place de l'organe de gouvernance stratégique - le Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique (CPSEN)**

Eu égard à l'ambition de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique d'agir sur la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè et de la dimension transversale des impacts attendus, il est essentiel d'œuvrer à une mobilisation au plus haut niveau politique afin de garantir la prise en compte des orientations retenues par l'ensemble des parties prenantes et d'assurer l'engagement des projets qui en découleront.

Cette mobilisation politique doit permettre d'envoyer un signal fort de l'importance stratégique accordée au numérique et aux TIC pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux de développement. Elle permettra de plus de conforter les relations partenariales et financières nécessaires au montage des projets envisagés. En effet, les partenaires techniques et financiers seront d'autant plus enclins à investir dans les projets qu'ils percevront un soutien politique fort.

Elle doit conduire à une approche partagée des défis et des réponses à y apporter et assurer l'engagement de l'ensemble des ministères et administrations publiques, en assurant le renforcement des capacités des instances et partenaires.

- renforcer la connaissance sur les prestataires de services exerçant dans ce domaine ;
- inculquer une culture de cybersécurité à tous les porteurs de projet afin que les questions relatives à ce domaine soient intégrées le plus en amont possible dans l'élaboration et le montage de projets ;
- engager des actions de sensibilisation auprès des différents publics cibles et usagers de manière pérenne et durable.

La mise en œuvre de cette action doit permettre d'identifier un chef de file coordinateur des différents projets avec des partenaires de terrain. Il pourra s'appuyer sur les différents partenaires afin de répondre aux objectifs de l'action. Elle doit aboutir, dans un premier temps, à l'élaboration d'une stratégie nationale de cybersécurité fixant précisément les orientations et les projets à mener pour, d'une part, structurer un cadre évolutif et durable et, d'autre part, sensibiliser l'ensemble des acteurs aux questions relatives à la cybersécurité.

### **Action 2.3 : Promotion de l'usage des outils de la confiance numérique**

Au-delà du cadre réglementaire et de référentiels spécifiques traitant de la cybersécurité et de la sécurisation des systèmes d'information (abordé dans les actions 1 et 2), le renforcement de la confiance numérique passe par la mise en place d'outils et d'infrastructures spécifiques.

Cette action doit s'inscrire dans un environnement technologique évolutif. Ainsi, on a vu récemment émerger le concept de blockchain, technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée et fonctionnant sans organe central de contrôle, susceptible de remettre en cause les architectures traditionnelles en matière de sécurisation.

L'objet de cette action vise à assurer une mise en place cohérente de l'ensemble des outils nécessaires à la constitution d'un environnement numérique de confiance. Cela passe par :

- la mise en place des outils relatifs à la signature électronique et à l'identification numérique ;
- la mise en place d'infrastructures structurantes telles que les Datacenter ;
- la mise en place d'infrastructures de certification et d'horodatage (notamment au travers de lancement d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt) ;
- la sécurisation des plateformes numériques de l'administration publique.

## **6.3 Programme 3 : Infrastructures large bande**

### **6.3.1. Objectif du programme**

Le diagnostic des TIC au Burkina Faso a souligné certaines faiblesses dans le déploiement des infrastructures large bande susceptibles de freiner le développement de l'économie numérique : la persistance d'une situation d'enclavement numérique, le déploiement marginal du haut débit filaire, la faible taux d'usage de la 3G mobile, l'absence d'infrastructures ouvertes, la qualité de service non satisfaisante pour beaucoup d'utilisateurs, les coûts d'accès aux réseaux et services prohibitifs, les problèmes d'alimentation électrique...

Les infrastructures large bande constituent le pilier essentiel au développement de l'économie numérique, au même titre que l'environnement de confiance.

A travers ce programme, il s'agit :

- de généraliser l'accès au haut débit et de développer le très haut débit ;
- d'assurer la complétude du déploiement de la TNT ;
- de favoriser le déploiement d'infrastructures numériques de qualité pour un accès abordable pour tous.

Le programme repose sur deux (2) actions :

- action 3.1 : déploiement d'infrastructures convergentes voix/données/vidéo très haut débit sur l'ensemble du territoire ;
- action 3.2 : accroissement de la bande passante internationale.

### 6.3.2 Les actions

#### **Action 3.1 : Déploiement d'infrastructures convergentes voix/données/vidéo très haut débit sur l'ensemble du territoire**

Cette action recouvre tout un ensemble d'initiatives à engager pour renforcer le déploiement des infrastructures large bande et concourir ainsi à la mise en place de réseaux très haut débit convergents voix/données/vidéo.

Au travers de ce déploiement, il s'agit de contribuer à la généralisation de l'accès haut/très haut débit fixe et mobile sur le territoire du Burkina Faso en créant un environnement technique favorable à la mutualisation et à la constitution d'offres d'accès au réseau abordables pour tous, population, entreprises, administrations.

Le projet de Backbone national en fibre optique est une illustration des initiatives à engager. Il doit permettre la constitution d'une infrastructure ouverte aux besoins des opérateurs et de la TNT.

D'ici 2027, le Burkina Faso devra dépasser le stade de la généralisation de l'accès haut débit pour offrir le très haut débit fixe et mobile. Cela implique d'anticiper les besoins en infrastructures, au-delà du projet de Backbone national, d'engager rapidement les premiers déploiements pilotes afin de déterminer les conditions de succès.

Une attention particulière doit être portée aux réseaux mobiles qui bénéficient aujourd'hui d'un fort taux d'usages auprès de la population et des entreprises et qui devraient se maintenir dans les prochaines années comme un mode d'accès majeur aux services numériques.

#### **Action 3.2 : Accroissement de la bande passante internationale**

En tant que pays enclavé, le Burkina Faso dépend étroitement de ses connexions à l'international pour disposer d'une capacité en bande passante de qualité pour assurer le trafic Internet. Cette connectivité internationale peut être assurée de différentes manières : via des connexions terrestres et transfrontalières vers les stations des câbles sous-marins, via des liaisons satellitaires.

Le développement de la bande passante internationale est un enjeu essentiel pour l'économie numérique au Burkina Faso. En lien avec les projets d'infrastructures fibre optique, une amélioration de la situation actuelle est attendue, notamment grâce au projet de liaison fibre optique avec le Ghana. En effet, la connectivité terrestre transfrontalière est une orientation à privilégier notamment pour limiter le recours à des connexions satellitaires plus onéreuses.

Toutefois, l'action visant à développer la bande passante internationale doit s'envisager de manière globale dont l'objectif final consiste à en optimiser l'utilisation.

Le premier axe de cette action vise à lever les barrières liées au manque d'infrastructures transfrontalières. Cela doit se faire dans une optique d'accroissement de la capacité et de la concurrence sur le marché de la connexion Internet internationale. Le développement de ces infrastructures doit être envisagé également dans la perspective de sécurisation des réseaux afin de garantir au mieux la qualité de service.

Le second axe vise à optimiser l'utilisation de la bande passante au Burkina Faso afin de réduire la dépendance à la bande passante internationale. Il repose sur :

- la promotion du nom de domaine .bf,
- le développement de l'activité des points d'échange Internet du Burkina Faso,
- le développement des contenus locaux.

L'adoption du nom de domaine .bf, notamment par l'Administration publique, est liée à un hébergement local des sites web. Ainsi la consultation de ces sites pour accéder aux informations et données ne nécessitent pas de consommer de la bande passante internationale. Ainsi, la stratégie nationale de développement de l'économie numérique doit elle favoriser une politique d'hébergement local des contenus des sites web burkinabè.

Le point d'échange Internet (BFIK) permet d'organiser l'échange local du trafic Internet sans avoir recours à la bande passante internationale. Il convient donc d'accompagner le développement des activités du BFIK et envisager pour les prochaines années une déclinaison régionale du BFIK. Ainsi, la stratégie nationale de développement de l'économie numérique doit encourager l'interconnexion des infrastructures à caractère régional afin de faciliter l'échange de trafic internet localement sans passer par la bande passante internationale.

Enfin, une des faiblesses constatées de l'économie numérique au Burkina Faso, comme dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne, est le manque de contenus locaux. Cela se traduit par un nombre insuffisant de serveurs

locaux et une utilisation de serveurs hébergés hors du Burkina Faso, consommant de la bande passante internationale, dans les pratiques numériques des internautes. Il convient donc dans le cadre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique de promouvoir activement la création de contenus locaux dans tous les domaines : agriculture, santé, éducation, culture, commerce, administration publique.

## **6.4 Programme 4 : Transformation numérique de l'administration publique, des secteurs économiques et de la société burkinabè**

### **6.4.1 Objectif du programme**

Le développement de l'économie numérique se traduit bien sûr par une amélioration notable des infrastructures et services numériques mais aussi par l'intégration du numérique au sein des organisations publiques et privées burkinabè. La transformation numérique est un processus global qui consiste à intégrer tous les outils numériques pour optimiser, faire évoluer ou transformer la chaîne de valeur, les produits ou services offerts. Il s'agit d'un bouleversement radical et irréversible qui touche l'ensemble du monde et impacte la manière dont les organisations traditionnelles s'adaptent à ces nouvelles exigences. Mais la transformation numérique fait face à un handicap fort : le faible niveau d'acculturation numérique des dirigeants.

Ce programme a pour objectif d'accompagner la transformation numérique auprès des acteurs économiques burkinabè : l'administration publique, les organisations professionnelles et les entreprises. Il repose sur deux (2) actions :

- action 4.1 : le développement d'un programme ambitieux en faveur de l'administration électronique ;
- action 4.2 : l'accompagnement de la transformation numérique dans les secteurs sociaux, productifs et tertiaires.

### **6.4.2 Les actions**

#### **Action 4.1 : Développement d'un programme ambitieux en faveur de l'administration électronique**

Cette action s'inscrit en cohérence avec le projet « e-Burkina » conçu en partenariat avec la Banque Mondiale, dont l'ambition est de favoriser entre autres : 1) la bonne gouvernance des TIC dans l'Administration et le renforcement des capacités, 2) la mise en œuvre de la cyberstratégie sectorielle e-Gouvernement et une meilleure coordination des initiatives existantes (G-Cloud, Datacenter, PADTIC/BKF/021, ...), 3) la création de nouveaux emplois dans le secteur et la stimulation de l'innovation avec la consolidation de l'initiative open data, 4) l'utilisation de la technologie au service du développement, avec la participation du secteur privé, des universités et des centres de recherche.

Au regard du poids des services publics au sein de l'économie burkinabè, cette action constitue une pierre angulaire pour rendre concret la transformation numérique des organisations au bénéfice :

- des services de l'administration publique et de sa modernisation,
- des entreprises, dans leur relation avec l'administration,
- des citoyens, dans leur relation avec l'administration.

A ce titre, elle fixe le cadre pour un déploiement généralisé de l'administration électronique au cours des 10 prochaines années et prend en compte les migrations nécessaires pour assurer :

- le renforcement du réseau RESINA comme support aux applications numériques ;
- le développement de la dématérialisation des procédures ;
- la mutualisation des ressources et des moyens, notamment sous l'angle des plateformes numériques ;
- l'équipement des agents ;
- la formation des agents.

Elle tire parti des développements récents engagés en faveur de l'administration électronique illustrés par la feuille de route des projets de l'ANPTIC et assure une cohérence avec la stratégie de modernisation de l'administration portée par le Secrétariat Permanent de la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance (SPMA-BG).

Elle s'appuie sur l'établissement d'un plan d'action général (Master Plan) qui fixe les priorités dans le temps. Cette action doit par ailleurs être accompagnée par des analyses précises sur les bénéfices pour les différentes parties prenantes, notamment sous l'angle coûts-bénéfices.

A l'horizon de 10 ans, cette action doit conduire au déploiement de l'administration électronique au sein de l'ensemble des services publics burkinabè et à une ouverture des données publiques.

#### **Action 4.2 : Accompagnement de la transformation numérique dans les secteurs sociaux, productifs et tertiaires**

Cette action vise à accompagner la prise de conscience par l'ensemble des secteurs de l'économie (hors Administration publique traitée dans l'action précédente) de l'importance du numérique pour assurer leur transformation sectorielle et accroître leur compétitivité.

Elle s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation et d'incitation des secteurs sociaux et économiques à comprendre les enjeux de la transformation numérique. Elle dépasse la seule question de l'équipement numérique (poste de travail, réseau, application) pour se placer sur la modification induite par le numérique sur les services produits, les modèles économiques, les structures de marché et les chaînes de valeur.

Elle a pour objet, via la sensibilisation, d'amener les bénéficiaires à opérer les transformations nécessaires pour maintenir la qualité des services offerts ou leur compétitivité.

L'action couvre différents secteurs :

- Secteur social : sont concernés le domaine de la santé et de la protection sociale et de la culture.
  - dans le domaine de la santé, l'action pourra appuyer la mise en œuvre de la stratégie e-santé en cours d'élaboration.
  - dans les autres domaines, il conviendra de disposer d'une stratégie d'opérationnalisation du numérique
  - enfin, c'est dans ce secteur social que doivent être envisagées des activités en lien avec l'inclusion numérique.
- Secteurs productifs (industriel et rural) : sont concernés les entreprises industrielles et les exploitations agro-sylvo-pastorales, avec une perspective de l'intégration du numérique pour améliorer la gestion de leurs activités et renforcer leur compétitivité. Les activités à engager doivent associer les organisations professionnelles comme relais. Elles pourront prendre la forme d'actions de sensibilisation ou encore de mécanismes de soutien à l'équipement et au raccordement<sup>8</sup> ;
- Secteur tertiaire : sont concernés les établissements bancaires, les assurances, les activités de commerce, ... La transformation de la relation client est au cœur des activités à mener : prise en compte du e/m-banking, services en ligne, commerce électronique...

## **6.5 Programme 5 : Capital humain, innovation et expertise numérique**

### **6.5.1. Objectif du programme**

Le diagnostic a souligné des carences en matière d'acculturation et d'appropriation du numérique (au-delà d'un usage basique du mobile) ainsi qu'en termes d'expertise numérique nationale. Or, le succès de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique repose sur la capacité à renforcer le capital humain (au sein de l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences), à soutenir l'innovation (au sens de la création de solutions nouvelles pour répondre aux besoins du pays) et à capitaliser sur un expertise nationale (au sens de disposer des forces vives capables de développer des nouveaux services). Ce programme s'adresse tout

<sup>8</sup> La problématique de la formation professionnelle et continue est traitée dans le programme 5

particulièrement au renforcement des capacités sous l'angle du numérique. Il a pour ambition de doter le Burkina Faso des compétences nécessaires pour accompagner sa transformation numérique.

Le programme repose sur trois (3) actions :

- action 5.1 : le développement du numérique au bénéfice de l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- action 5.2 : le développement du numérique au bénéfice de la formation professionnelle ;
- action 5.3 : la constitution d'un écosystème numérique fort.

## 6.5.2 Les actions

### Action 5.1 : Développement du numérique au sein de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Cette action couvre deux (2) domaines complémentaires du système éducatif : l'éducation initiale et l'enseignement supérieur. Le domaine de la recherche vient s'ajouter à l'enseignement supérieur dans la mesure où des passerelles existent entre ces deux (2) domaines dans une perspective de valorisation des compétences.

Pour ce qui concerne l'éducation initiale, de nombreuses initiatives sont prises à travers le monde pour favoriser l'intégration du numérique pour répondre aux besoins de l'école et améliorer l'accès aux connaissances et aux savoirs. Cependant, il est essentiel d'envisager l'intégration du numérique en tenant compte des spécificités du système éducatif au Burkina Faso et d'identifier précisément l'apport du numérique en réponse à des besoins particuliers. Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation a élaboré une stratégie d'intégration des TIC dans l'éducation de base dont l'objet est d'encadrer la mise en place d'un cadre d'opérationnalisation de la cyberstratégie e-éducation et de fixer les conditions pour une intégration effective des TIC dans le système éducatif, d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation de base au Burkina Faso. Elle préconise une démarche progressive de manière à s'affranchir des contraintes et difficultés pour assurer un déploiement massif du numérique et à tenir compte des réalités et spécificités locales.

Les trois (3) axes stratégiques envisagés sont :

- amélioration de l'accès aux TIC :  
mise en place progressive d'une infrastructure favorable au développement et à l'extension de l'usage des TIC dans l'éducation de base. Cela se traduira par le renforcement, pour les acteurs, de l'accès à l'ordinateur, aux applications de gestion, aux applications d'enseignement et apprentissage et à l'Internet, notamment dans les structures de recherche et d'orientation de la formation professionnelle, dans les écoles de formation d'enseignants, dans les provinces.
- amélioration de la qualité de l'enseignement et diversification de l'offre de formation :  
développement et renforcement des usages des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage ajoutent de la valeur à l'éducation de base. Cela va consister en une orientation et un encadrement effectifs de l'usage des TIC dans l'éducation de base, afin d'espérer des retombées conformes aux résultats des recherches et des expériences favorables.

Cela conduira à une identification réaliste des cibles à atteindre via les TIC et des types de formation adaptés à ce canal ainsi que le renforcement de la collaboration avec les structures nationales de recherche en sciences de l'éducation

- amélioration de l'efficacité des systèmes d'information et de gestion de l'éducation de base :  
Il est proposé pour ce domaine que la stratégie nationale de développement de l'économie numérique soutienne fortement la stratégie e-éducation en portant une attention particulière aux conditions de réussite de son opérationnalisation (volet équipement des écoles et volet pédagogique visant à améliorer l'accès aux connaissances pour l'ensemble des élèves).

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'objectif visé s'apparente à celui poursuivi pour l'éducation initiale pour ce qui est de la volonté d'intégrer le numérique dans les cursus de formation offerts par les établissements d'enseignement supérieur tout en insistant sur des spécificités du domaine, à savoir :

- le besoin de raccordement des universités (inter-établissements mais aussi pour les campus) ;
- le développement du numérique comme supports aux formations proposées (notamment dans la perspective de la réforme LMD) ;
- le développement de la formation ouverte et à distance pour accroître l'accessibilité aux formations par les étudiants ;
- l'évolution du système de gestion des établissements d'enseignement supérieur.

Cette action doit permettre de mobiliser les acteurs de la communauté de l'enseignement supérieur afin de déployer des initiatives concrètes dans les prochaines années. Elle doit s'accompagner d'une stratégie d'opérationnalisation au même titre que ce qui est élaboré par l'éducation initiale.

Pour ce qui relève de la recherche, l'action a pour objet de constituer un corpus de recherche numérique académique et appliquée au Burkina Faso, de manière à offrir des perspectives à la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle doit être menée de concert avec l'action 5.3 et notamment le technopole, et doit associer les parties prenantes au plan national ainsi que des partenaires internationaux pouvant implanter des unités de recherche au Burkina Faso. Elle doit permettre également de renforcer la prise en compte des besoins et des spécificités nationales au regard du numérique et de ses pratiques. Le champ couvert par la recherche peut concerner la technologie et les sciences humaines. L'action doit pouvoir bénéficier d'un financement propre dédié à un programme de recherche numérique.

### **Action 5.2 : Prise en compte du numérique dans la formation professionnelle**

Cette action s'adresse au secteur de la formation professionnelle et continue. La formation au numérique est un des piliers de la transformation numérique des organisations. L'action vise à répondre au faible niveau d'appropriation du numérique constaté au sein des entreprises. Deux axes sont à privilégier :

- le premier axe vise à renforcer la formation au numérique pour l'ensemble de la population active en élaborant des programmes de formation professionnelle et continue permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation du numérique dans le cadre de son activité professionnelle ;
- le second axe vise à renforcer la formation professionnelle et continue pour les employés travaillant sur des fonctions liées au numérique ou dans le secteur du numérique. Cette action doit conduire à l'élaboration d'un répertoire emplois-métiers/compétences appliqué aux emplois dans le domaine du numérique au Burkina Faso. Ce répertoire doit proposer des fiches métiers associées à des compétences spécifiques. Il servira de base pour l'établissement de programmes de formation.

Pour les deux axes de l'action, il est nécessaire d'engager des travaux avec les organisations professionnelles afin d'établir une gestion prévisionnelle des compétences et des emplois.

### **Action 5.3 : Constitution d'un écosystème numérique fort contribuant au développement de l'expertise nationale**

Le diagnostic a souligné parmi les faiblesses de l'économie numérique au Burkina Faso une absence à ce jour d'un écosystème numérique susceptible de servir de cadre au développement de l'innovation et de l'expertise numérique ainsi qu'un niveau de dépendance extérieure important pour les prestations numériques à haute valeur ajoutée. Ce constat concourt à engager une action structurante visant à créer un écosystème pérenne et durable, constituant un levier favorable au développement de l'innovation et de l'expertise au Burkina Faso.

Par écosystème numérique, on entend ici différents équipements et dispositifs constituant un socle pour accompagner le développement de la filière numérique (entreprises du numérique).

Sont concernés plus particulièrement :

- le technopole de Ouagadougou qui vise à regrouper en un même lieu des activités de haute technologie (électronique, informatique etc.), des centres de formation et de recherche, des entreprises privées ainsi que des organismes financiers et administratifs facilitant, en un système relationnel, les contacts entre les acteurs de ces différents milieux ;
- le centre d'appel multimédia ;
- le développement d'une filière d'excellence de formation dédiée au numérique ;

- les dispositifs d'incubation de jeunes pousses (start up) et d'accueil de porteurs de projet de création d'entreprises en lien avec le système d'enseignement supérieur ;
- les dispositifs de financement ou d'incitation financière ;
- la structuration d'un réseau de business angels et de capitaux risqués.

L'action vise à :

- positionner le technopole, comme « vaisseau amiral » de l'écosystème numérique,
- créer des dispositifs d'incubation régionaux,
- créer des centres de formation d'excellence dédiés au numérique,
- assurer l'accès aux financements pour les créateurs d'entreprises et les porteurs de projets,
- mobiliser les financeurs, notamment les financeurs privés.

## VII. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

Le succès de la stratégie nationale réside dans la capacité à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des différents programmes et projets. Le document de stratégie nationale de développement de l'économie numérique et sa déclinaison opérationnelle en un plan d'actions triennal doivent permettre de fixer les orientations prioritaires et de valider l'implication des différents partenaires financiers, autres que publics.

Le financement sera basé sur une planification budgétaire pluriannuelle cohérente avec le plan d'actions triennal afin de faire ressortir la prévision des besoins. Les besoins et sources de financement seront détaillés dans le plan d'action triennal.

Afin de consolider la participation des partenaires financiers, une concertation avec ces derniers doit être engagée sur la base du document de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique et dans la perspective de l'élaboration du plan d'actions triennal qui doit préciser les budgets estimés des différents projets ainsi que les partenaires financiers envisagés.

Ce processus de concertation avec les partenaires financiers doit être conduit régulièrement, au moins sur une base annuelle, dans le cadre du pilotage opérationnel de la stratégie nationale et dans la perspective de la réunion annuelle du Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique.

Tableau 5 : La stratégie de financement

Partenaire	Stratégie de financement
Ministères	Au travers du budget de l'Etat, le financement sera mobilisé via les dotations aux différents ministères relatives au développement de l'économie numérique.
Sociétés d'état	Au travers de leurs investissements propres et de partenariats publics et privés pour soutenir des projets structurants et pour accompagner la transformation numérique de l'économie et de la société burkinabè
ARCEP	Au travers de la gestion des différentes ressources collectées conformément au texte portant fixation des taux et modalités de recouvrement des redevances et contributions et frais institués au profit de l'autorité de régulation des communications électroniques <sup>9</sup>
FASU	Au travers de la gestion des redevances perçues auprès des opérateurs au titre du service universel.
Opérateurs télécoms	Au travers de leurs investissements dans les infrastructures et de leur soutien à des programmes d'appui et de diffusion des usages numériques (notamment via des partenariats publics privés)
Le secteur privé	Au travers de leurs investissements propres et de partenariats publics et privés pour soutenir des projets structurants et pour accompagner la transformation numérique de l'économie et de la société burkinabè
Coopération africaine	Au travers des instruments de soutien aux TIC des institutions financières et organismes africains, entre autres la BAD, la BOAD... et de la coopération bilatérale
Coopération internationale	Au travers des instruments de soutien aux TIC des institutions financières et organismes internationaux, entre autres la BM, la BID, UE, UIT... et de la coopération bilatérale
Les multinationales	Au travers d'accords de partenariats stratégiques avec les équipementiers, éditeurs numériques et les opérateurs
Les organisations non gouvernementales (ONG)	Au travers d'accords de partenariats spécifiques.

<sup>9</sup> Décret 2010-246 PRES/PM/MPTIC/MEF portant fixation des taux et modalités de recouvrement des redevances et contributions et frais institués au profit de l'autorité de régulation des communications électroniques

Les actions à envisager pour concrétiser la stratégie de financement de la stratégie nationale sont :

- l'élaboration d'un document de synthèse servant d'argumentaire pour un plaidoyer à activer vis-à-vis de l'exécutif et des partenaires financiers. Cet argumentaire doit insister sur l'importance d'un développement prioritaire de l'économie numérique et la nécessité d'assurer une mobilisation multipartite ;
- des actions de sensibilisation de l'exécutif sur le caractère stratégique et prioritaire à accorder au développement de l'économie numérique ;
- la tenue d'une table ronde avec l'ensemble des partenaires financiers pour exposer les axes de la stratégie nationale dans la perspective de mobiliser les financements ;
- l'instauration d'un dialogue continu avec les partenaires financiers sur la base des projets à engager et financer, dans la perspective d'une consolidation des financements des projets.

## VIII. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE

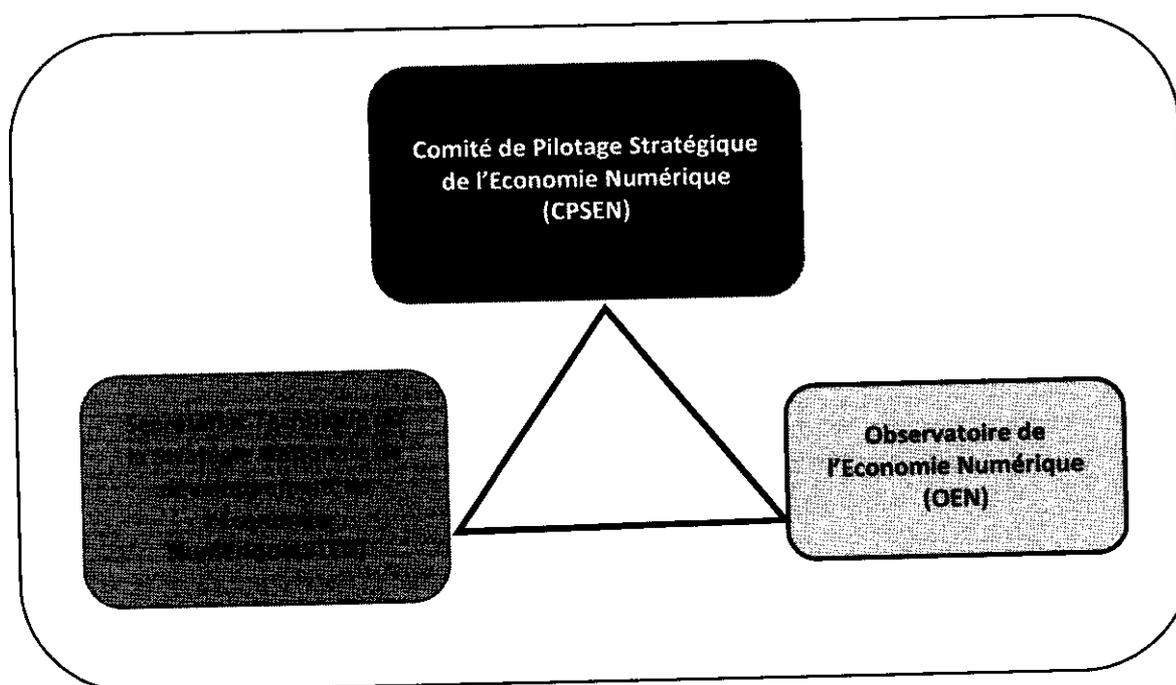
### 8.1 Les organes de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale

Le dispositif de gouvernance de la stratégie repose sur trois organes distincts :

- le Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique (CPSEN) ;
- le Secrétariat Technique en charge de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Economie numérique (STEN) ;
- l'Observatoire de l'Economie Numérique (OEN).

Les attributions, la composition et le fonctionnement de ces trois organes de gouvernance seront précisés par un décret.

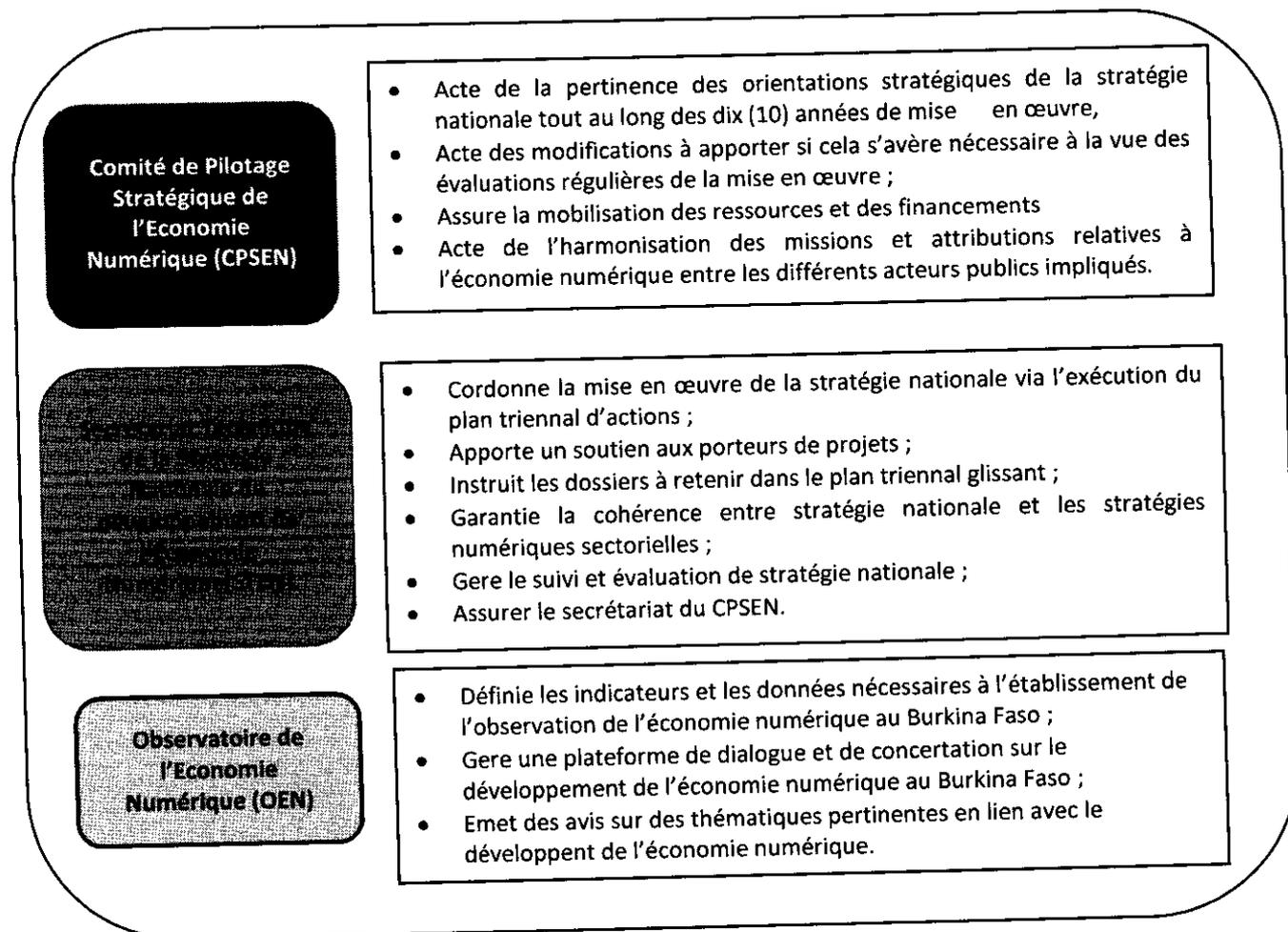
Figure 3 : Organes de gouvernance de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique



## 8.2 Stratégie de mise en œuvre de la gouvernance

Les missions principales envisagées pour les trois organes sont présentées dans la figure ci-après.

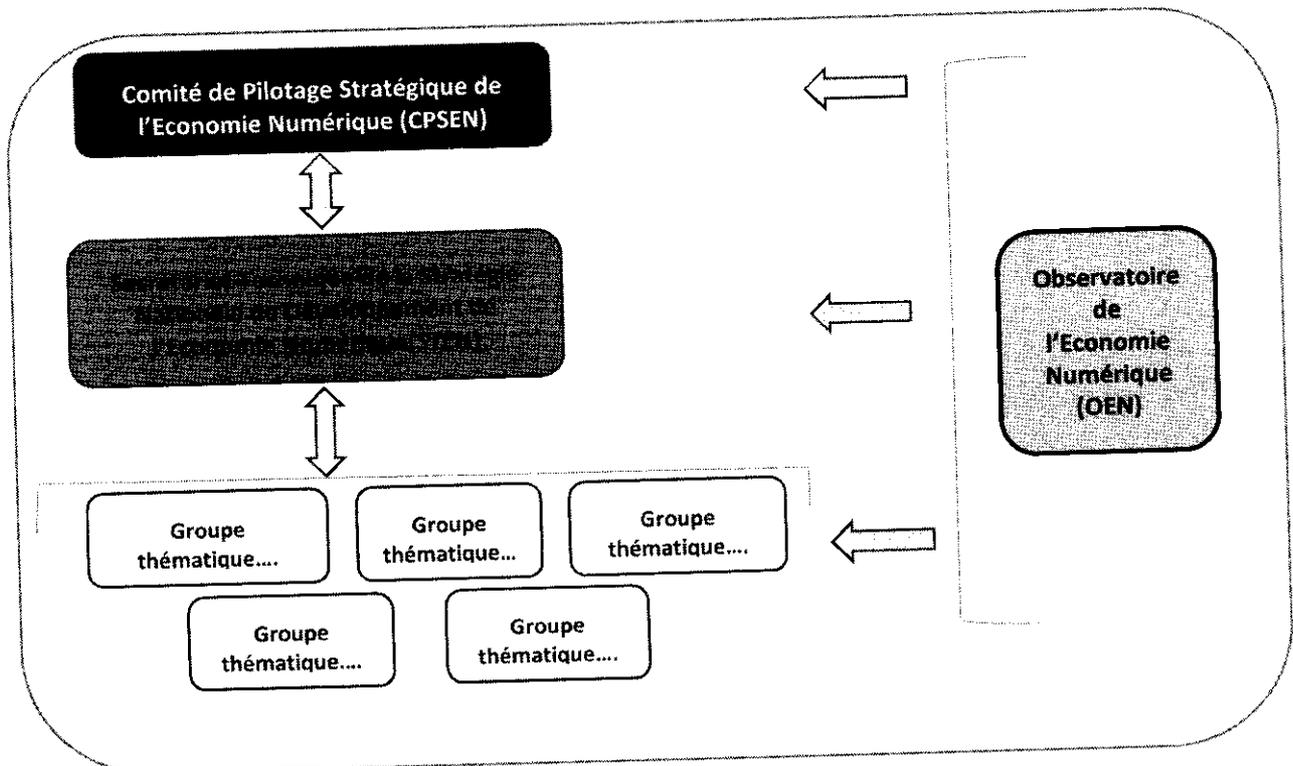
Figure 4 : principales missions envisagées pour les organes de gouvernance



Le dispositif de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique fait intervenir :

- le CPSEN. Il a en charge le pilotage stratégique et les prises de décision que cela implique quant à la validation du plan d'actions et aux ajustements de la stratégie nationale qui pourraient s'avérer nécessaires dans le temps pour prendre en compte de nouveaux enjeux ou tirer les enseignements des exercices d'évaluation. Le CPSEN s'appuie sur le STEN pour orchestrer la mise en œuvre de la stratégie et le suivi opérationnel du plan d'actions ;
- le STEN. Il a en charge la coordination d'ensemble de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, à travers l'engagement du plan d'actions triennal et les relations avec divers acteurs pour assurer que les actions prévues se déclinent en activités opérationnelles. Pour réaliser sa mission, le STEN s'appuie sur des « agences publiques techniques » autant que de besoins pour l'accompagner dans l'instruction des dossiers ou encore l'analyse du suivi et des évaluations. Le STEN s'appuie également sur des groupes thématiques. Par ailleurs, le STEN a en charge la gestion du suivi de la programmation et de l'évaluation de la stratégie nationale. Enfin, le STEN organisera au plus vite, après la validation de la stratégie nationale, une table ronde réunissant l'ensemble des partenaires techniques et financiers afin de présenter les programmes de la stratégie nationale et son plan d'action triennal ;
- les groupes thématiques. Les groupes thématiques auront pour mission d'assurer une réflexion partagée entre plusieurs partenaires sur des thématiques spécifiques dans la perspective d'une coordination des actions concourant à l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale. La composition des groupes thématiques sera proposée par le STEN pour validation par le CPSEN.
- L'OEN. Il a pour mission principale d'alimenter les autres organes de gouvernance en données permettant d'analyser l'évolution de l'économie numérique au Burkina Faso. Au travers de l'observatoire, des tableaux de bord de l'économie numérique et de ses avis ou rapports d'expertise, il contribue au débat sur l'analyse de la pertinence et de l'efficacité de la stratégie nationale.

Figure 5 : Relations entre les organes de gouvernance



Le tableau ci-dessous propose la fréquence de réunion des différents organes de gouvernance :

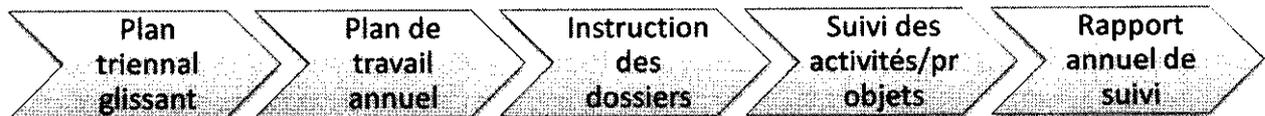
Organe de gouvernance	Réunion
<b>CPSÉN</b>	<p><u>1<sup>ère</sup> année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de lancement de la stratégie nationale et de son plan d'action</li> <li>• Revue annuelle de la mise en œuvre de la stratégie nationale <sup>10</sup></li> </ul> <p><u>Années suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle de la mise en œuvre de la stratégie nationale</li> </ul>
<b>STEN</b>	<p>Quatre (4) réunions par an avec les groupes thématiques</p> <p>Quatre (4) réunions par an de coordination générale avec les agences techniques publiques intervenant en soutien et appui.</p>

## 8.3 Le suivi et l'évaluation

### 8.3.1 Le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique

L'organisation du suivi est assurée par la structure de pilotage opérationnel de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, à savoir le STEN. Un apport en données de contexte sur l'économie numérique ou sur de nouveaux enjeux peut être produit par l'OEN et contribuer ainsi à renforcer l'analyse du suivi réalisé de la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Le processus de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale suit les phases suivantes :



- le plan triennal glissant est présenté par le STEN au CPSÉN pour validation ;
- le plan triennal est décliné en plan d'actions annuel, précisant les activités à engager sur la période ;
- le STEN, sur la base du plan de travail annuel, engage les contacts auprès des porteurs de projets pour instruire les dossiers décrivant de manière opérationnelle les activités (objectifs, partenaires, calendrier de mise en œuvre, résultats attendus, budget...). A ce stade, le STEN, avec l'appui d'agences publiques techniques si nécessaire, s'assure que les financements nécessaires sont disponibles. Il définit avec le porteur de projet, les grandes étapes de l'activité et ses jalons ;
- le suivi des activités et des projets est géré par le STEN en lien avec les porteurs de projets. Il repose sur le recueil d'informations quant à la mise en œuvre du projet et produit une analyse de l'avancement du projet sur la base des jalons identifiés ;
- le rapport annuel de suivi synthétise l'ensemble des données relatives à la programmation annuelle de la stratégie nationale et à l'avancement des activités retenues. Tout au long du processus et dans la perspective de consolider le bilan annuel du suivi de la mise en œuvre et de la programmation de la stratégie nationale, le STEN prend appui sur les groupes thématiques. Par ailleurs, le STEN s'appuie également sur l'OEN et ses travaux pour alimenter son analyse de l'évolution annuelle du contexte de l'économie numérique au Burkina Faso. Le rapport annuel de suivi est soumis au CPSÉN pour validation.

<sup>10</sup> La réunion du CPSÉN dont l'ordre du jour est consacré à l'évaluation respectera le calendrier des évaluations.

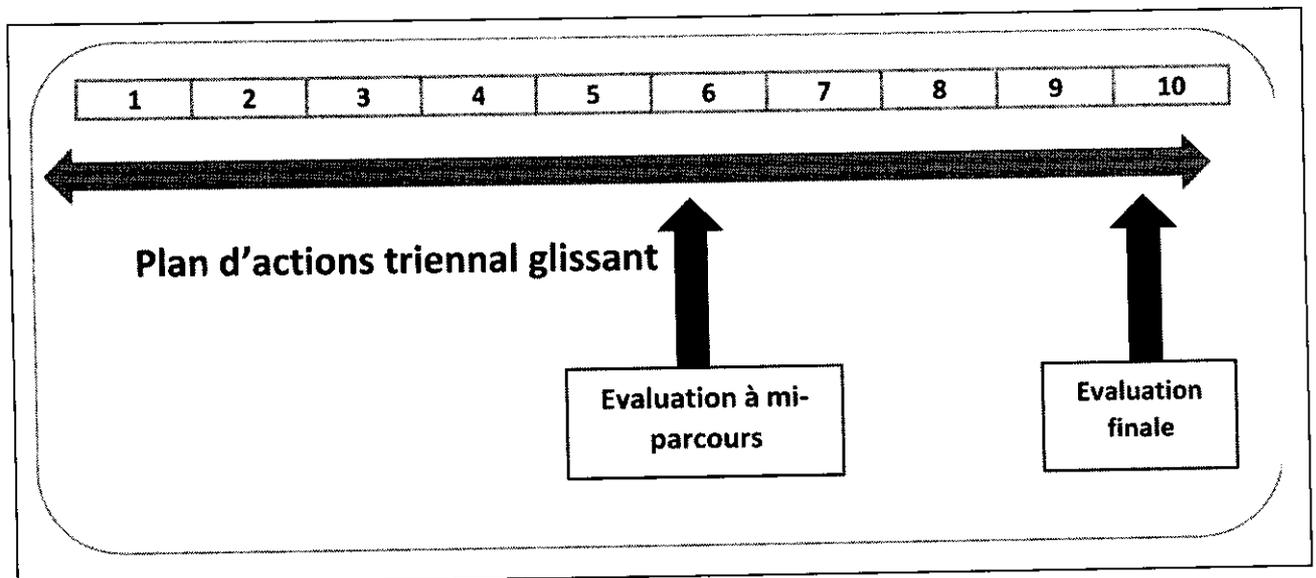
## L'évaluation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique couvrant la période jusqu'en 2027, il est essentiel de proposer des évaluations externes et indépendantes régulières. Ces évaluations couvrent le niveau programme.

Le calendrier de ces évaluations est :

- évaluation à mi-parcours à T+6
- attendus de l'évaluation à mi-parcours : analyse des résultats et des impacts des actions engagées dans les plans triennaux 1 et 2 ; ajustements envisageables pour la période restante de la stratégie nationale et le plan triennal 3
- évaluation finale à T+10
- attendus de l'évaluation finale : analyse d'impacts des actions, analyse de l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale et de ses programmes, analyse du positionnement de l'économie numérique du Burkina au plan international (progression dans les classements internationaux), analyse ex ante dans la perspective de la poursuite de la stratégie nationale.

Figure 6 : Calendrier du suivi et des évaluations de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique



En complément aux évaluations des programmes conduisant à l'analyse de la stratégie nationale, il convient de prévoir des évaluations dédiées aux projets individuels retenus au sein des différents programmes. Selon la nature du projet, il sera décidé si l'évaluation intervient à mi-parcours, en fin de projet et/ou en ex-post (c'est-à-dire de manière rétrospective). Ce choix sera déterminé notamment en fonction de l'estimation de la durée nécessaire au projet pour produire des impacts significatifs.

### Action à réaliser

Sur la base des processus décrits, une première action à réaliser consiste à élaborer un manuel pratique du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

Ce manuel déclinera les étapes de la conception du dispositif de suivi et d'évaluation en s'appuyant sur celles présentées par le guide méthodologique d'élaboration des politiques publiques, à savoir :

- étape 1 : s'entendre sur le but du système de suivi-évaluation et son champ d'action ;
- étape 2 : principaux indicateurs et questionnement relatifs à la performance, besoins en matière de collecte d'information et conséquences pour le système de suivi et d'évaluation ;
- étape 3 : organisation de la collecte et du traitement de l'information ;

- étape 4 : planification de la communication et établissement des rapports ;
- étape 5 : planification des mécanismes et des activités pour mettre en œuvre la réflexion critique ;
- étape 6 : planification des moyens et compétences nécessaires.

### 8.3.2 Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Indicateurs de suivi de la programmation

Chaque programme est structuré autour d'un nombre défini d'actions, chaque action donnant lieu à des activités/projets repris dans le cadre du plan d'actions triennal.

Les indicateurs de suivi de la programmation se rapportent au plan d'actions triennal et s'appliquent à un premier niveau, celui de l'activité/du projet. Les données recueillies à ce niveau peuvent ensuite être agrégées au niveau de l'action et du programme pour en établir l'avancement global.

Tableau 6 : Indicateurs de suivi de la programmation

Suivi de la programmation	Indicateurs
<b>Niveau de programmation</b>	<p>A l'échelle du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d'activités programmées / nombre d'activités prévues dans le plan d'action triennal ;</li> <li>• nombre d'activités effectivement engagées / nombre d'activités prévues dans le plan d'action triennal.</li> </ul>
<b>Niveau d'engagement des dépenses</b>	<p>A l'échelle du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• budget programmé / budget total prévu dans le plan d'action triennal ;</li> <li>• budget effectivement engagé / budget total prévu dans le plan d'action triennal.</li> </ul>
<b>Niveau d'efficience de la programmation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• délais moyen d'instruction des dossiers ;</li> <li>• délais d'engagement (mesure le temps entre la finalisation de l'instruction du dossier et l'engagement effectif de l'activité)</li> </ul>

#### Indicateurs de suivi des résultats

Les indicateurs de suivi des résultats sont présentés dans le cadre logique d'intervention. Ils seront complétés par des indicateurs de résultats des activités prévues dans le plan d'actions triennal.

#### Indicateurs de l'évaluation

Les trois temps d'évaluation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique (2 évaluations à mi-parcours et une évaluation finale) doivent aborder 5 points principaux : la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Pour chaque point, il conviendra d'associer des questions évaluatives qui permettront de guider l'exercice d'évaluation.

Les questions évaluatives précises seront identifiées dans le manuel de suivi et d'évaluation.

#### Indicateurs de contexte

Les indicateurs de contexte sont par nature d'un niveau plus macro que les indicateurs de résultats se rapportant directement aux activités / projets / programmes. Ils contribuent à l'analyse des impacts de la stratégie nationale et visent à renseigner dans quelle mesure la stratégie nationale a permis de répondre à la vision à 2027, aux défis identifiés et d'atteindre les objectifs stratégiques.

Ils nécessitent de disposer de données d'ordre « macro » touchant différents aspects de l'économie numérique et de l'appropriation des services et usages numériques. Le recueil de ces données relève des attributions de

**l'Observatoire de l'Economie Numérique (OEN). Les champs définitifs à couvrir, qui dépendront de l'existence et de la robustesse des données est de la responsabilité de l'OEN.**

## IX. Analyse des risques et mesures d'atténuation

La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique peut être affectée par des risques de différentes natures qu'il convient d'identifier, afin d'en prévoir les mesures d'atténuation. Huit (8) risques majeurs ont été identifiés :

Tableau 7 : risques potentiels pouvant affecter la stratégie nationale de développement de l'économie numérique

Risques	Programmes affectés	Mesures d'atténuation
<p><b>L'instabilité politique et institutionnelle</b></p> <p>Ce risque aurait pour effet de bloquer le dispositif de gouvernance et pour impact de réduire l'attractivité des programmes et projets pour les partenaires techniques et financiers, et par voie de conséquence de limiter l'apport en ressources et financement.</p>	<p>Principalement le programme 1 mais par effet induit l'ensemble des programmes</p>	<p>Par nature ce risque est difficile à anticiper, il n'est pas inhérent au secteur et peut donc survenir pour des raisons indépendantes de l'économie numérique.</p> <p>Cependant, sur le volet gouvernance, il convient d'ancrer le dispositif au plus tôt dans le paysage institutionnel après adoption de la stratégie nationale, de manière à assurer sa légitimité et la pérennité de l'économie numérique comme secteur prioritaire de développement. Un tel ancrage, dès lors qu'il remporte l'approbation politique, est moins sensible aux aléas de la vie politique et institutionnelle.</p>
<p><b>La dispersion des responsabilités en matière d'économie numérique</b></p> <p>Ce risque est lié à la non-reconnaissance du rôle de chef de file (leadership) du Ministère du Développement de l'Économie Numérique &amp; des Postes pour le pilotage opérationnel de la stratégie nationale et à la multiplication d'acteurs publics décisionnaires aboutissant à une dispersion et un manque de cohérence de l'action publique</p>	<p>Principalement le programme 1 mais par effet induit l'ensemble des programmes</p>	<p>L'atténuation du risque passe par la mise en œuvre du dispositif de gouvernance sur la base des propositions présentées dans le rapport.</p>
<p><b>L'inertie légale et réglementaire</b></p> <p>Ce risque souligne le décalage entre le rythme rapide de l'innovation numérique et le rythme plus lent de l'adaptation légale et réglementaire. Cela peut conduire à des situations de blocage au regard de développements de nouvelles applications ou de nouveaux services, à des incertitudes quant au développement de nouveaux marchés.</p>	<p>Principalement le programme 2 mais par effet induit l'ensemble des programmes</p>	<p>L'atténuation de ce risque passe par la mise en place d'un dialogue continu et de concertation étroite entre les instances de gouvernance et les organes en charge du cadre légal et réglementaire de manière à souligner les impératifs et urgences des adaptations auxquelles procéder.</p>
<p><b>L'exposition des systèmes d'information aux cyberattaques</b></p> <p>Ce risque est lié à l'impact négatif que pourrait produire une vulnérabilité persistante des systèmes d'informations et des outils numériques tant personnels que professionnels. La cybercriminalité, notamment sous l'angle d'actes de malveillance</p>	<p>Principalement les programmes 2 et 4</p>	<p>Il convient en cohérence avec ce qui est proposé dans le document de stratégie nationale de promouvoir activement les actions et mesures, à tous les plans, assurant le développement de la confiance numérique. Cela passe par des actions structurantes (telles que celles proposées dans le programme 2) mais aussi par une sensibilisation forte de l'ensemble des usagers sur les risques et les mesures à prendre pour s'en prémunir ou les minimiser (notamment dans le développement des</p>

<p>amenant la multiplication des fraudes en ligne, au piratage de données, etc, peut conduire à une remise en cause des bénéficiaires associés au numérique par les usagers finaux mais aussi à générer des coûts importants de remise à niveau des systèmes.</p>		<p>applications et services concourant à la transformation numérique des organisations).</p>
<p><b>L'inertie face au changement</b> Les TIC et le numérique ont pour effet de transformer les organisations existantes et de recourir à des compétences nouvelles. Ces deux points peuvent être source de blocage en raison d'une résistance au changement.</p>	<p>Principalement les programmes 4 et 5</p>	<p>Il convient d'inscrire dans tous les programmes et les projets un volet « conduite du changement » afin d'anticiper les résistances tant des organisations que des individus et de proposer les mesures nécessaires à la compréhension des bénéficiaires attendus.</p> <p>En effet, les effets de la transformation induite par le numérique nécessitent d'être compris et d'être valorisés du point de vue des gains à en attendre.</p>
<p><b>Incertitude du financement</b> Le risque réside principalement dans les contraintes du budget public et dans la capacité à mobiliser les partenaires financiers publics et privés.</p>	<p>L'ensemble des programmes (à l'exception du programme 1)</p>	<p>La priorisation des projets au travers du plan d'actions triennal doit permettre de donner une visibilité des priorités et faciliter les tours de table financiers pour la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, le suivi régulier des projets et la mise en valeur de leurs résultats sont également des facteurs favorables pour rassurer les investisseurs ou les partenaires financiers de l'intérêt et de la valeur des projets numériques.</p>
<p><b>L'inertie décisionnelle des administrations</b> Ce risque traduit la difficulté de l'adaptation des circuits administratifs d'instruction des dossiers à de nouvelles exigences de réactivité induite par le numérique. La lenteur du processus d'instruction peut nuire à la mise en œuvre des programmes et des projets.</p> <p>Il peut être renforcé par un manque de reconnaissance politique de l'importance des TIC.</p>	<p>Principalement les programmes 3, 4 et 5.</p>	<p>Le dispositif de gouvernance a un rôle essentiel à jouer pour atténuer ce risque, en s'assurant de l'adaptation des circuits décisionnels et d'instruction des dossiers de sorte à ne pas freiner le lancement des projets retenus comme prioritaires.</p>
<p><b>Insuffisance et mauvaise répartition des techniciens dans l'administration</b> Ce risque est lié à la difficulté rencontrée par les administrations à disposer durablement de ressources humaines compétentes dans le domaine du numérique. Cela se traduit par un fort turnover et une faible attractivité des postes au sein de l'administration. L'absence d'une telle capacité technique se traduira par des contraintes dans la mise en œuvre des projets.</p>	<p>Principalement le programme 4</p>	<p>Dans la lignée des mesures prises récemment (dotation de chaque ministère d'une DSI par exemple), l'atténuation de ce risque passe par la prise de conscience par l'administration de l'importance de disposer d'une expertise technique interne et par la capacité à rendre plus attractif ces métiers au sein de la fonction publique (amélioration et harmonisation du statut des informaticiens).</p>

## CONCLUSION

La présente stratégie nationale de développement de l'économie numérique marque une volonté forte du Burkina Faso à ancrer le numérique comme un levier essentiel de la transformation structurelle de l'économie et de la société. Elle propose un cadre référentiel pour les dix (10) prochaines années permettant d'assurer un développement durable et inclusif de l'économie numérique. Elle tire les enseignements des politiques nationales passées et des contraintes rencontrées dans leur opérationnalisation. Elle a pour ambition d'accompagner de manière volontariste la généralisation de l'utilisation du numérique par l'ensemble des acteurs et de la population burkinabè. Elle insiste sur la nécessité de garantir des conditions propices au développement de l'économie numérique telles que l'établissement d'un cadre juridique adapté, efficace, transparent et attractif, la création d'un environnement de confiance efficace et éprouvé, l'existence d'une infrastructure de base de qualité, le développement d'une expertise nationale et de la culture du numérique dans la société. Elle propose d'associer l'ensemble des parties prenantes au développement de l'économie numérique sous l'égide d'une gouvernance efficiente et efficace.

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique a pour ambition de contribuer activement à la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement dans les documents et référentiels d'orientation stratégique au Burkina Faso qui traduisent les attendus à moyen et long terme en matière de développement économique et social. Elle se fonde de manière cohérente sur les visions partagées par l'étude nationale prospective Burkina 2025 (ENP) et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020.

Structurée autour de cinq (5) programmes et quatorze (14) actions, la stratégie nationale de développement de l'économie numérique doit permettre au Burkina Faso de renforcer son positionnement sur la scène internationale et dans la sous-région par une amélioration notable de son classement international relatif à l'économie numérique.

## Cadre logique d'intervention de la stratégie nationale

Logique d'intervention	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Hypothèses et risques
<b>Programme 1 : La gouvernance de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique</b>				
<b>Action 1.1 : la mise en place de l'organe de gouvernance stratégique - CPSEN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et opérationnalisation de l'organe de gouvernance stratégique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication du texte de création de l'organe de gouvernance stratégique ;</li> <li>• Un rapport de session annuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journal officiel (décret);</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai de validation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique</li> <li>• Délai dans la création du CPSEN</li> </ul>
<b>Action 1.2 : la mise en place des organes de gouvernance opérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et opérationnalisation des organes de gouvernance opérationnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication du texte de création des organes de gouvernance opérationnelle (secrétariat technique et observatoire de l'économie numérique) ;</li> <li>• Au moins quatre (4) rapports de sessions annuelles (secrétariat technique)</li> <li>• Deux (2) bilans d'avancement annuels (secrétariat technique)</li> <li>• Au moins trois (3) comptes rendus de réunions de concertation (observatoire de l'économie numérique)</li> <li>• Au moins deux (2) rapports d'analyse de l'observatoire de l'économie numérique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journal officiel (décret ou arrêté);</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai de validation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;</li> <li>• Délai dans la création du secrétariat technique et de l'observatoire de l'économie numérique ;</li> <li>• Capacité à mobiliser les acteurs du numérique dans les actions de concertation ;</li> <li>• Capacité à recueillir des données pour renseigner les indicateurs de l'observatoire de l'économie numérique.</li> </ul>
<b>Action 1.3 : capitalisation et communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des programmes et des actions de la stratégie nationale ;</li> <li>• Elaboration d'un tableau de bord de l'économie numérique ;</li> <li>• Mise en ligne du portail web « observatoire de l'économie numérique au Burkina Faso »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour au moins trimestrielle du portail web de l'observatoire de l'économie numérique (comprenant des données et des bonnes pratiques).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portail web de l'observatoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai de validation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;</li> <li>• Délai dans la création de l'observatoire de l'économie numérique</li> </ul>

<p><b>Action 1.4 : Organisation des assises nationales de l'économie numérique tous les deux ans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création effective du cadre de concertation – les assises nationales de l'économie numérique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu des assises, organisées tous les deux ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai de validation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;</li> <li>• Capacité à mobiliser les acteurs majeurs du numérique.</li> </ul>
<p><b>Programme 2 : L'environnement de la confiance numérique</b></p>				
<p><b>Action 2.1 : le renforcement du cadre légal et réglementaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de nouveau(x) texte(s) juridique(s) ;</li> <li>• Adoption d'une loi d'orientation numérique ;</li> <li>• Adoption / transposition / internalisation de directives/règlements au niveau communautaire ou international.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication de lois, décrets, textes réglementaires couvrant le champ de l'économie numérique (comptabilisé par an et sur l'ensemble des dix (10) ans de la stratégie nationale ;</li> <li>• Publication du texte de loi d'orientation</li> <li>• Publication de directives au niveau communautaire ou international adoptées / transposées ou internationalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journal officiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai de validation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;</li> <li>• Délai dans l'adoption de nouveaux textes réglementaires.</li> </ul>
<p><b>Action 2.2 : la constitution d'un cadre évolutif et durable en matière de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'une stratégie nationale de cybersécurité ;</li> <li>• Accroissement du niveau de sécurisation des systèmes d'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication des documents de la stratégie nationale de cybersécurité (dont feuille de route et plan d'actions)</li> <li>• Nombre d'entreprises sensibilisées par an ;</li> <li>• Publication au moins trimestrielle du tableau de bord sur la vulnérabilité des systèmes d'information ;</li> <li>• Publication de référentiels cybersécurité à destination des entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journal officiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai de validation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;</li> <li>• Délai dans l'élaboration de la stratégie nationale de cybersécurité ;</li> <li>• Problème de coordination entre différents acteurs impliqués dans la cybersécurité (MDENP, ANSSI, ARCEP).</li> </ul>
<p><b>Action 2.3 : la promotion de l'usage des outils de la confiance numérique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement de l'usage de la signature électronique</li> <li>• Accroissement de l'utilisation de plateformes de certification et d'horodatage dans les échanges numériques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de serveurs certifiés/nombre total de serveurs (web, messagerie, ...)</li> <li>• Taux d'utilisation de la signature électronique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai de validation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;</li> </ul>

- Taux d'utilisation des plateformes de certification et d'horodatage

- Résistance au changement freinant l'adoption des outils de la confiance numérique ;
- Problèmes de qualité des réseaux rendant difficile l'usage des outils de la confiance numérique.

### Programme 3 : les infrastructures large bande

**Action 3.1 : le déploiement d'infrastructures convergentes voix/données/ vidéo très haut débit sur l'ensemble du territoire**

- Amélioration de la couverture en infrastructures large bande ;
- Accroissement du nombre d'abonnés aux services large bande.

- Nombre de communes couvertes/nombre total de communes ;
- Taux de progression des abonnés aux services large bande.

- Rapports d'activités
- Procès-verbaux de réception

- Disponibilité en financements pour assurer les déploiements.

**Action 3.2 : le développement de la bande passante internationale**

- accroissement de la bande passante internationale disponible

- Niveau de la bande passante internationale disponible (calculée annuellement) ;
- Bande passante internet internationale par usager Internet (bit/sec) ;
- Nombre de nouveaux noms de domaine .bf déposés par an.

- Rapport annuel

- Disponibilité en financements pour assurer les déploiements.
- Inertie dans l'adoption des noms de domaine .bf.

### Programme 4 : la transformation numérique de l'administration publique, des secteurs économiques et de la société burkinabè

**Action 4.1 : le développement d'un programme ambitieux en faveur de l'administration électronique**

- Raccordement généralisé des sites administratifs au réseau large bande de l'administration ;
- Développement des services numériques pour les usagers finaux

- Nombre de sites administratifs raccordés / nombre total de sites administratifs ;
- Nombre d'utilisateurs ayant accès au pour accéder aux applications dématérialisées / nombre total ;
- Nombre d'applications dématérialisées et Taux d'usages des applications dématérialisés ;
- Nombre de services en ligne à destination des entreprises et taux d'utilisation ;
- Nombre de services en ligne à destination des citoyens et taux d'utilisation.

- Procès-verbaux de réception
- Rapports d'activités
- Publications

- Disponibilité des financements
- Freins culturels au changement

**Action 4.2 : l'accompagnement de la transformation numérique dans les secteurs sociaux, productifs (y compris les activités agricoles) et tertiaires**

- Adoption de stratégies numériques sectorielles ;
- Généralisation de l'intégration du numérique au sein de l'ensemble des secteurs sociaux, productifs et tertiaires.

- Taux d'équipement numérique au sein des entreprises ;
- Publication des documents relatifs aux stratégies numériques sectorielles ;
- Autres indicateurs à définir en fonction des activités engagées.

- Journal officiel ;
- Rapports ;

- Disparités entre les secteurs en matière de capacité de transformation numérique ;
- Multitude des acteurs à sensibiliser

### **Programme 5 : capital humain, innovation et expertise numérique**

**Action 5.1 : l'intégration du numérique au sein de l'éducation, l'enseignement supérieur et recherche**

- Adoption de stratégies numériques sectorielles dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
- Intégration du numérique au sein de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
- Mise en place d'un programme de recherche dans le domaine du numérique.

- Publication des documents relatifs aux stratégies numériques sectorielles ;
- Nombre d'établissements scolaires équipés et raccordés ;
- Nombre et type de contenus numériques éducatifs ;
- Bande passante Internet par étudiant ;
- Nombre et types de modules de formation ouverte et à distance ;
- Nombre d'étudiants diplômés ;
- Nombre de chercheurs ;
- Nombre de publications.
- Nombre de formations offerte dans le champ du numérique ;
- Nombre d'apprenants de la formation professionnelle et continue dans le champ du numérique.

- Stratégies numériques sectorielles ;
- PV de réception
- Rapports d'activités

- Délai dans l'élaboration des stratégies numériques sectorielles ;
- Difficulté à trouver des financements pour amorcer un programme de recherche dédié au numérique.

**Action 5.2 : la prise en compte du numérique dans la formation professionnelle et continue**

- Adéquation des filières de formation au numérique aux besoins du marché ;
- Création du répertoire emplois-métiers/compétences numériques ;
- Renforcement des capacités et de l'expertise numérique.

- Répertoires
- Rapports de formation

- Mobilisation des branches professionnelle
- Financement

**Action 5.3 : constitution d'un écosystème numérique national fort**

- Création d'un environnement attractif dédié à la filière numérique
- Amélioration des mécanismes de financement de l'innovation numérique
- Création de centre(s) de formation TIC de référence ;
- Mise en place d'un programme de recherche dans le domaine du numérique.
- Nombre de création d'entreprises numérique (y compris offshoring) ;
- Nombre de multinationales numériques implantées sur le territoire national ;
- Nombre bénéficiaires/Montant global affecté à des projets d'innovation numérique ;
- Nombre d'entreprises de droit national exportatrices de services numériques.
- Rapports d'activités
- Financement
- Contexte économique

# Bibliographie

## Décrets

- Décret n°2006-632/PRES/PM/MPTIC portant création et attributions des organes de suivi de la stratégie d'opérationnalisation du Plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication ;
- Décret n°2011-093/PRES/PM/MPTIC/MEF portant définition des modalités de mise en œuvre de l'accès et du service universel des communications électroniques et des modalités de gestion du fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques ;
- Décret n°2016-006 portant attributions des membres du Gouvernement.

## Document de référence et rapports

- Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles ;
- Unlocking broadband for all, broadband infrastructure sharing policies and strategies in emerging markets, Deloitte – APC, April 2015;
- Etat des lieux et diagnostic de l'économie numérique au Burkina Faso, 2014 ;
- Plan d'actions de la politique sectorielle de l'économie numérique et des postes 2016-2018, MDENP ;
- Politique sectorielle de l'économie numérique et des postes 2016-2020, MDENP ;
- Stratégie de Développement des Télécommunications/TIC dans l'espace CEDEAO pour la période 2016-2020, juillet 2015 ;
- Rapport du groupe de travail pour le Conseil d'orientation stratégique de la promotion de la société de l'information (COPSI) portant sur l'état des lieux et diagnostic de l'économie numérique au Burkina Faso et sur le rapport bilan de la cyberstratégie nationale, 2014.

## Assises Nationales sur l'Economie Numérique 2015

- Les différentes présentations des intervenants aux assises.

## Enquêtes

- Enquête multisectorielle continue – accès aux technologies de l'information et de la communication, novembre 2015.

## Infrastructures

- Le backbone national en fibre optique au Burkina Faso ;
- Etude de faisabilité du backbone en fibre optique au Burkina Faso, rapport final, mars 2013.

## Cyberstratégie 2004-2014

- Stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication 2004-2006 ;
- Cyberstratégie sectorielle e-commerce ;
- Cyberstratégie sectorielle e-éducation ;
- Cyberstratégie sectorielle e-gouvernement ;
- Cyberstratégie sectorielle e-santé et protection sociale ;
- Cyberstratégie sectorielle e-services monde rural ;
- Rapport bilan de la cyberstratégie nationale, 2014.

## Politiques publiques

- Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 – version provisoire du 9 juin 2016 ;
- Rapports d'évaluation de la SCADD ;
- Diagnostic organisationnel et fonctionnel exploratoire du Ministère du développement de l'économie numérique et des postes – janvier 2013 ;
- Programme de travail annuel de la cellule genre, MDENP – avril 2015 ;
- Politique sectorielle MDENP 2016-2020 ;
- Plan d'actions de la politique sectorielle MDENP 2016-2018 ;
- Rapport groupe de travail COPSI ;
- Rapport annuel ARCEP 2014 ;
- Rapport de l'étude pour l'élaboration du plan national de cybersécurité 2010 ;
- Stratégie de Développement des Télécommunications/TIC dans l'espace CEDEAO pour la période 2016-2020.

**Rapports Statistiques MDENP/DGESS**

- Analyse de l'offre de formation en télécom-TIC ;
- Annuaire statistique 2012 et 2014 du secteur des télécom-TIC & Postes ;
- Tableau de bord de l'utilisation des TIC dans les entreprises, 2015.

# Glossaire

**Backbone** : partie centrale (backbone), destinée au transport à haut débit des données. Elle constitue le socle sur lequel repose les réseaux de communications électroniques. Caractérisé par son débit élevé, le backbone permet d'interconnecter les réseaux assurant la desserte de l'utilisateur. Le backbone est aussi appelé réseau de collecte.

**Bande passante** : la bande passante est représentative de la capacité de transmission d'une liaison de transport de données. Elle représente la quantité d'information exprimée en bits par seconde pouvant être transmise par les réseaux de télécommunications.

**Bitcoin** : désigne à la fois une monnaie électronique et un système de paiement sécurisé et anonyme entre particuliers. Son infrastructure est décentralisée et comparable aux systèmes de partage de fichiers peer-to-peer.

**Blockchain** : technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle. Par extension, une blockchain constitue une base de données qui contient l'historique de tous les échanges effectués entre ses utilisateurs depuis sa création.

**Communication électronique** : les émissions, transmission ou réceptions de signes, de signaux, d'écrits, d'images ou de sons, par voie électromagnétique.

**Crowdfunding** : aussi appelé financement participatif, il permet à des particuliers, des associations ou des entreprises de financer leur projet en faisant appel au soutien financier du public au travers d'une plateforme web. On trouve alors d'un côté un épargnant qui souhaite investir dans un projet, et de l'autre un porteur de projet ne possédant pas les fonds nécessaires pour débiter son activité.

**Economie numérique** : l'économie numérique couvre l'ensemble de l'écosystème numérique, c'est-à-dire qu'elle prend en compte les domaines productif, institutionnel, des usagers/clients et des applicatifs, chaque domaine étant constitué de différents composants contribuant à l'économie numérique dans son ensemble.

**e-commerce** : ensemble des activités commerciales effectuées par l'entremise des réseaux de télécommunications, notamment Internet. Le e-commerce inclut la promotion et la vente en ligne de produits et services. Le e-commerce intègre un volet paiement électronique assurant la transaction.

**e-éducation** : application du numérique aux activités du système éducatif.

**e-gouvernance / e-administration** : application du numérique aux activités et services de l'Administration publique. La e-gouvernance, qui parfois est synonyme de e-administration, comporte un volet de modernisation par le numérique des procédures administratives internes aux Administrations publiques et un volet services en ligne (téléservices ou téléprocédures) au bénéfice des usagers de l'Administration publique.

**e-santé** : application du numérique aux activités de santé. Cela peut concerner la modernisation interne du système de santé (gestion du dossier patient par exemple) mais aussi la pratique du soin en tant que tel (on parle alors de télé-médecine pour des soins pratiqués à distance).

**e-services** : terme générique reprenant la déclinaison numérique de services offerts à différents usagers ou clients.

**Fibre optique** : support de transmission présentant les plus grandes capacités de transmission. On trouve la fibre optique dans les backbones mais également dans les réseaux de desserte avec le développement de la fibre à l'abonné.

**Fintech** : combine les termes « finance » et « technologie » appliquant les innovations technologiques pour repenser les services financiers et bancaires.

**Incubateur** : dispositif d'appui pour l'accompagnement de porteurs de projets dans la perspective de création d'entreprise. L'incubateur offre toute une série de services adaptés aux besoins des porteurs de projets (accès à des locaux, conseils, formation, accès à des financements...).

**Internet** : réseau de transmission mondial constitué d'un ensemble de réseaux nationaux, régionaux et locaux reliés entre eux par un protocole de communication commun – TCP-IP. Internet est devenu le réseau le plus utilisé par les échanges numériques.

**Internet haut débit et très haut débit** : développement des capacités de transmission du réseau Internet permettant à l'utilisateur de disposer d'une forte bande passante.

**Intranet** : réseau informatique privé / privatif au sein d'une organisation (entreprise, administration) reposant sur les mêmes protocoles qu'Internet.

**Large bande** : appellation générique traduisant une forte capacité de transmission (bande passante) des réseaux de communications. Le large bande est devenu aujourd'hui indispensable pour consommer les services Internet dans de bonnes conditions et pour acheminer les trafics de données sur les backbones.

**Multimédia** : association d'information de différents types sur un même support ou terminal : texte, son, image, vidéo.

**Numérique** : traduit le codage binaire des données effectué dans les systèmes d'information et de transmission.

**Peer-to-peer** : système d'échange de fichiers entre les internautes qui ne passe pas par l'intermédiaire d'un serveur central de stockage.

**Service universel (SU)** : dispositif assurant la fourniture d'un ensemble de services de communication électronique à l'ensemble de la population et à un prix abordable. Il fait l'objet d'une stratégie nationale de mise en œuvre reprenant le champ précis des services concernés.

**Télécommunication** : toute transmission, émission ou réception de signes, de signes, d'écrits, d'images, de sons, de toutes natures par cuivre, fibre optique, ondes radioélectriques ou tout autre système électromagnétique.

**Téléphonie mobile** : système de transmission de la voix et des données reposant sur des ondes radioélectriques. Plusieurs générations de transmission mobile se succèdent. Avec la troisième génération (3G), la transmission des données devient plus facile du fait d'une bande passante accrue. Actuellement, les déploiements de la téléphonie mobile concernent la 4G, la 5G étant en préparation dans certains pays. Chaque génération de téléphonie mobile nécessite une utilisation de bandes de fréquences spécifiques. Elle apporte des gains notables en matière de bande passante à l'utilisateur.

**TIC** : terme générique reprenant tout un ensemble de technologies de l'information et de la communication assurant la création, le stockage, la transmission, l'utilisation de données.